

Vous avez un projet ?

Nous pouvons vous aider



Aider les personnes vulnérables



Développer la connaissance



Agir pour l'environnement



Développer la philanthropie

2016

Merci !

La Fondation de France est un organisme privé et indépendant, qui ne peut agir que grâce à la générosité de donateurs et mécènes. Les programmes de la Fondation de France sont financés par les campagnes de collecte et les fondations sous égide suivantes:



FONDATION A ET P SOMMER
sous l'égide de la Fondation de France



fondation
daniel & nina carasso
sous l'égide de la fondation de france



FONDATION
JM.BRUNEAU
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

F O N D A T I O N
Margot et Armand Vogel

Sous l'égide de la Fondation de France

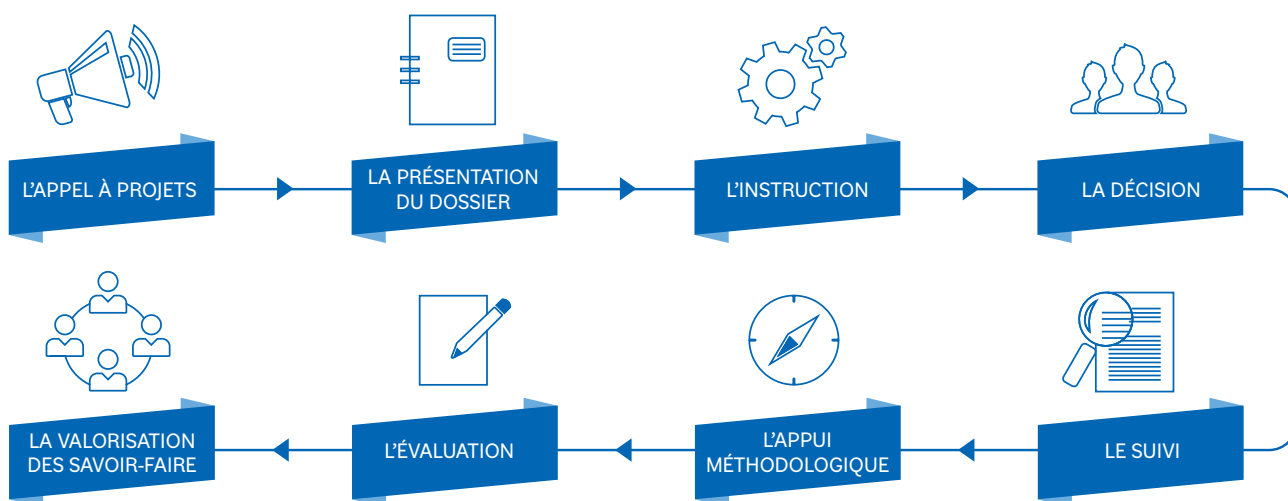
- Fondation Alain Leroux
- Fondation Albert et Jeanne Rollet du Coudray
- Fondation Andrée Vézien
- Fondation Antoine Laborde Lacoste
- Fondation Augustin Paterni
- Fondation Bergeot, Yvonne-Edmond Foinant
- Fondation Berthe Fouassier
- Fondation Blanchecape
- Fondation Bourse Queudot
- Fondation B.-Y.
- Fondation Cathelin
- Fondation Chadanian
- Fondation Charles Dubois
- Fondation Christiane Berdy
- Fondation Claire Coppens
- Fondation Monsieur & Madame Claude Jacquin
- Fondation pour la danse
- Fondation Delaveau-Chiarelli
- Fondation Docteur Schwartz Félix et Madame
- Fondation Eliette, Flora et Ange Salphati
- Fondation Gamot-Bailleux
- Fondation Giacinto et Hélène Accornero
- Fondation Gourpy
- Fondation Guerder
- Fondation Hélène Leclerc
- Fondation Henri et Claire Marie Matieux
- Fondation Henri Meillère
- Fondation Huchez-Picot
- Fondation Humanisation
- Fondation I loge you
- Fondation Jean et Simone Pascal
- Fondation Jean-Marcel Pourquery
- Fondation Jean-Pierre Lysi
- Fondation Jeanne Dejour
- Fondation Jeanne Liot
- Fondation Jeanne Meslait-Dagot
- Fondation Jeanne Mialhe
- Fondation Jeanne Mogaray
- Fondation Jeannine Pirolli

- Fondation Legal et General
- Fondation Léon Telliez
- Fondation Lescure-Landre
- Fondation Louis Justin Besançon
- Fondation Louise Darne-Keim
- Fondation Louise Vauclare
- Fondation Lucienne Ginet
- Fondation Marguerite Goldschmidt
- Fondation Marie-Ange Bouvet Labruyère
- Fondation Marie-Françoise Bernot
- Fondation Marthe Picard
- Fondation Mireille Goubet
- Fondation Nicolas Sevestre
- Fondation Odette et Jean Duranton de Magny
- Fondation Paul-André Raymond
- Fondation Pirolli-Florence
- Fondation Ramona Ehrman-Amador
- Fondation René Bourny
- Fondation Schutzman-Zisman
- Fondation Simone Grac
- Fondation Simone Rotgès
- Fondation Thomas-Gaide
- Fondation Trifaud
- Fondation Unité – Guerra – Paul Beaudoin – Lambrecht – Maiano
- Fondation Weisbrem-Benenson
- Fondation Yvonne Haetty, Willy Meinen
- Fonds pour le développement des recherches médicales
- Fonds pour les enfants
- Fonds pour l'environnement et le cadre de vie
- Fonds pour les jeunes
- Fonds pour la lutte contre le cancer
- Fonds pour les orphelins
- Fonds pour les personnes âgées
- Fonds pour les personnes aveugles
- Fonds pour les personnes handicapées mentales
- Fonds pour les personnes handicapées physiques
- Fonds pour les recherches cardiovasculaires
- Fonds pour le tiers monde

Aider les personnes vulnérables	4	Développer la connaissance	33
Lutte contre l'exclusion sociale et économique	4	Recherche	33
Emploi	4	Recherche sur les maladies majeures	34
<ul style="list-style-type: none"> • Emploi: des réponses innovantes et solidaires dans les territoires • Médiation vers et dans l'emploi 		<ul style="list-style-type: none"> • Cancer • Maladies cardiovasculaires • Maladies psychiques • Maladies de l'œil 	
Habitat	6	Recherche sur les sciences du développement et du vieillissement	37
<ul style="list-style-type: none"> • Habitat, développement social et territoires • Éco-habitat: recherche de solutions pour faire face aux situations de précarité énergétique • Copropriétés dégradées • Habitat participatif • Logement des travailleurs précaires • Implication des habitants dans leurs lieux de vie 		<ul style="list-style-type: none"> • Recherche clinique et fondamentale sur le neuro-développement et l'autisme • Maladie de Parkinson 	
Développement local	9	Recherche sur la maladie grave, les soins palliatifs et la prise en charge de la douleur	39
<ul style="list-style-type: none"> • Démarches participatives • Dynamiques territoriales 		<ul style="list-style-type: none"> • Soigner, soulager, accompagner: projets de recherche 	
Réveillons de la solidarité	10	Recherche sur l'environnement et la santé	40
		<ul style="list-style-type: none"> • Cancers et pathologies de la reproduction: rôle de l'environnement. Approches en santé publique 	
Prisons	11	Recherche sur l'environnement	41
		<ul style="list-style-type: none"> • Quels littoraux pour demain? • Écosystèmes, agricultures et alimentation • Agroforesterie en zone tempérée 	
Enfance et adolescence	12	Culture	43
Enfance	12	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux commanditaires • Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes • Recherche et transmission des savoirs 	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les enfants et leur famille en difficulté • Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial • Enfance et culture 		Éducation et formation	46
Santé des jeunes	14	<ul style="list-style-type: none"> • Aidons tous les collégiens à réussir! 	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux dispositifs de soins pour les jeunes en situation de vulnérabilité • Soutenir les parcours de soins pour les jeunes en situation de grande vulnérabilité 		Agir pour l'environnement	47
Cap au vert, des vacances pour les enfants malades	16	En France	47
		Éducation à l'environnement	47
Sport santé insertion	17	<ul style="list-style-type: none"> • Un pôle de référence autour du parc de Branféré 	
<ul style="list-style-type: none"> • Allez les filles! • Sport et santé en milieu rural 		Connaissance et gestion durable du littoral	48
Grand âge	19	<ul style="list-style-type: none"> • Gérons ensemble notre environnement littoral • Quels littoraux pour demain? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie • Vieillir acteur et citoyen de son territoire 		Liens espaces urbains - espaces ruraux	49
Handicap	22	<ul style="list-style-type: none"> • Gérons ensemble notre environnement • Écosystèmes, agricultures et alimentation • Agroforesterie en zone tempérée • De nouvelles natures à cultiver ensemble 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées 		À l'international	51
Maladies psychiques	24	Soutien aux réseaux européens	51
Humanisation des soins	25	Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest	51
Solidarités internationales	26	Développer la philanthropie	53
Méditerranée, d'une rive à l'autre	26	Un Observatoire pour comprendre	53
Dynamiques démocratiques et participatives	27	Des organismes pour fédérer le secteur	53
Sida, santé et développement	28	Des actions pour développer la philanthropie	54
Solidarité migrants	29	Le label Ideas	55
Urgence et post-urgence	30		
En fonction des situations de crise	31		
Solidarité Syrie	31		
Solidarité Philippines	31		
Solidarité Népal	31		
Ensemble face au terrorisme	32		

Nos aides, mode d'emploi

Soucieuse de donner le maximum d'efficacité aux moyens financiers qui lui sont confiés, la Fondation de France définit des programmes d'intervention précis. Elle promeut des actions concrètes et de proximité, proposées par des associations ou des services collectifs pour résoudre des problèmes peu ou mal pris en compte par les institutions. Son intervention peut prendre plusieurs formes: financement, appui méthodologique, conseils d'experts, recherches, outils de mise en réseau tels que publications et colloques.



Financer des projets

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un

comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides.

La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.

Accompagner les acteurs de terrain

Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la Fondation de France peut, dans certains cas, mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage d'un projet ou pour une meilleure

structuration des actions. L'accompagnement se concrétise généralement sous forme de « chèques-consultant ». Comme les subventions aux projets, ils sont attribués après avis du comité d'experts.

Encourager les échanges et la professionnalisation

Afin de renforcer les actions de terrain financées et contribuer à la professionnalisation des pratiques, la Fondation de France promeut des actions d'envergure nationale conduites par des réseaux et des regroupements d'acteurs. Elle encourage les

échanges entre structures – notamment à travers des séminaires et colloques –, la capitalisation et les transferts de savoirs et d'expériences. Dans ce cadre, des outils de mise en réseau et de diffusion, telles que des publications, peuvent être réalisés.

Primer les démarches exemplaires

Prenant acte de l'évolution des besoins et de l'organisation sociale, la Fondation de France a décidé de reconnaître et d'encourager depuis 2012 à travers la plupart de ses programmes thématiques, deux préoccupations essentielles :

- la coproduction avec les bénéficiaires, et en particulier les plus en difficulté ;
- la préservation de l'environnement.

ENCOURAGER LA COPRODUCTION



La nécessité d'être plus attentifs à la parole des bénéficiaires, de veiller au respect de leurs droits, d'associer davantage les publics et les populations aux décisions qui les concernent, constitue aujourd'hui une évidence. Elle est relayée dans différentes lois qui évoquent à la fois le droit individuel d'être consulté et de donner son avis, mais aussi un droit collectif à l'expression sur les réponses apportées, tant dans le domaine institutionnel que dans les projets qui concernent le territoire et son aménagement. La coproduction a pour enjeu et impact principal de construire ou faire évoluer significativement le projet ou le cadre de l'action en associant les publics concernés. Cette démarche peut s'intégrer à toutes les phases du projet : définition, conception, pilotage, évaluation. Elle prend des formes diverses selon qu'elle est réalisée dans un cadre restreint (par exemple au sein d'un établissement) ou dans le cadre de démarches plus larges, qui mettent en jeu de nombreux acteurs sur un territoire. La mise en place de ces démarches de coproduction est souvent plus difficile qu'il n'y paraît, en particulier lorsqu'elle inclut des personnes vulnérables ou marginalisées. C'est pourquoi la Fondation de France propose une aide complémentaire visant à favoriser le développement des savoir-faire et à prendre en compte les coûts spécifiques générés par ce type de démarche. Elle est destinée à financer :

- un appui méthodologique (formation-action, aide d'un consultant, échanges de savoirs et d'expériences entre associations) ;
- des coûts directement induits par la participation (frais des participants, etc.).

Pour voir quels types de projets peuvent être soutenus, vous pouvez consulter la brochure *Agir et décider. La participation en question*, téléchargeable sur fondationdefrance.org, rubrique *Trouver un financement*.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site www.fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Démarches participatives
E-mail : demarchesparticipatives@fdf.org

Elles ne font pas l'objet d'appels à projets spécifiques. Les dossiers soumis dans la quasi-totalité des programmes thématiques pourront bénéficier d'un appui méthodologique afin d'encourager ces pratiques dans la mise en œuvre des projets. Il se traduira par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Depuis la prise de conscience mondiale de la dégradation rapide de l'environnement à laquelle a participé le Grenelle de l'environnement, les questions environnementales sont devenues récurrentes et nous sommes quotidiennement incités à changer nos comportements individuels. Des normes nouvelles apparaissent, qui impliquent les changements de pratiques. Calcul de l'empreinte écologique, bilan carbone et autres outils de mesure des effets des activités humaines sur l'environnement sont proposés, mais ils sont principalement orientés vers les entreprises et les particuliers, peu vers les associations. La Fondation de France, qui accompagne les organismes du tiers secteur dans leurs préoccupations concrètes, facilite les initiatives visant à réduire l'impact écologique négatif de leurs projets. Cette aide est destinée à financer un appui méthodologique – diagnostics, plans d'action... – et la formation des acteurs.

Un appui méthodologique est proposé de manière optionnelle aux porteurs de projets qui répondent aux appels à projets dans la quasi-totalité des programmes et qui sont signalés par dans l'appel à projets. Un projet qui aura été refusé dans le cadre d'un appel à projets ne pourra pas bénéficier de cette aide optionnelle.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site www.fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Environnement
Thierry Gissingier
Tél.: 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Aider les personnes vulnérables

Le monde change, mais les besoins humains de s'exprimer, de travailler, d'avoir un toit où se sentir bien, de se soigner, de vivre avec les autres, de partager des intérêts, des émotions, des projets ne changent pas. Dans cette société de plus en plus rapide, complexe et morcelée, le handicap, le grand âge, le chômage, les difficultés économiques, la solitude, la maladie, fragilisent ceux qui en sont victimes. Face aux écarts qui se creusent, accentués aujourd'hui par la crise économique, la Fondation de France s'efforce de soutenir des initiatives attentives aux besoins fondamentaux lorsque les réponses adaptées, publiques ou privées, sont insuffisantes.

Lutte contre l'exclusion sociale et économique


Emploi

La crise économique dégrade les conditions de travail et rend de plus en plus incertain l'accès à un emploi stable et de qualité.

Dans ce contexte, la Fondation de France encourage le développement de nouvelles activités créatrices d'emploi et utiles à la collectivité. Parce qu'offrir des emplois pérennes tout en répondant aux besoins des territoires, de leurs habitants, de leurs travailleurs et de leurs employeurs, c'est possible !

Dès les années 1980, la Fondation de France avait montré la pertinence des approches mêlant social et économique en s'impliquant auprès du secteur de l'insertion par l'activité économique.

Elle renouvelle son engagement pour aider les acteurs des territoires à développer des actions concrètes et efficaces pour soutenir l'innovation sociale au service de tous et pour promouvoir la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Emploi: des réponses innovantes et solidaires dans les territoires 	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.	
	Appui méthodologique Soutien aux têtes de réseaux	Actions d'envergure nationale	Au siège
Médiation vers et dans l'emploi	Bilan de l'expérimentation	Toutes régions	Au siège

■ Emploi: des réponses innovantes et solidaires dans les territoires

APPEL À PROJETS



Alors que la France compte aujourd'hui cinq millions de personnes complètement ou partiellement privées d'emploi, chacun fait l'expérience, personnellement ou dans son entourage, de périodes de chômage de plus en plus longues, quels que soient son âge, son diplôme ou son expérience.

L'absence d'emploi prive d'un revenu, mais pas seulement. Car le travail est aussi une source d'épanouissement qui permet de nouer des relations, de montrer son utilité sociale, d'acquiescer son autonomie. Cette double privation a des effets démultipliés lorsqu'elle frappe celles et ceux que le marché du travail exclut.

Dans ce contexte, la Fondation de France souhaite soutenir des démarches qui permettent de répondre à des besoins sociaux sur les territoires, tout en facilitant l'accès à l'emploi et/ou en créant directement des emplois.

Pour éviter que les freins matériels à la recherche ou au maintien dans l'emploi ne fassent basculer les plus fragiles vers l'exclusion, la Fondation de France soutient des projets qui facilitent de façon durable les déplacements (accès aux moyens de transport individuels ou collectifs, réduction des coûts), la prise en charge d'enfants ou de personnes dépendantes, le logement près du lieu de travail, etc.

Il s'agit également de favoriser l'émergence, la structuration et le développement de réponses socialement innovantes qui accompagnent les évolutions du marché du travail et permettent de préparer l'emploi de demain. La Fondation de France propose de soutenir des projets qui contribuent à ancrer des filières émergentes dans de nouveaux secteurs d'activité, fondées sur la solidarité et la préservation de l'environnement, et prometteuses en termes de création d'activité et d'emploi de qualité pour des personnes en difficulté.

Enfin, alors que les inégalités entre les territoires continuent à se creuser, la Fondation de France soutient dans ceux qui connaissent le plus de difficultés, des solutions de proximité qui permettent de faire face à des besoins sociaux non satisfaits tout en créant des emplois localement.

En lançant cet appel à projets, la Fondation de France souhaite :

- favoriser l'émergence de nouvelles activités et services solidaires qui contribuent à renforcer la cohésion sociale et le développement territorial en répondant à des besoins non couverts localement;

- soutenir la consolidation des associations grâce au développement de leurs activités et à la mutualisation de leurs moyens;
- développer la connaissance sur ces innovations sociales grâce à la mise en réseau, au partage des bonnes pratiques, à la recherche-développement.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention, ou les télécharger sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :

Programme Emploi
Marion Ben Hammo
 Tél.: 01 44 21 31 96
 E-mail: emploi@fdf.org

APPUI MÉTHODOLOGIQUE, ÉTUDES

Afin de renforcer les actions de terrain qui relèvent de notre appel à projets «Emploi: des réponses innovantes et solidaires dans les territoires», la Fondation de France pourra financer des actions d'envergure nationale conduites par des réseaux et des regroupements d'acteurs. Il s'agit de favoriser les échanges entre les structures, la capitalisation et les transferts de savoirs et d'expériences, afin d'apporter un appui aux porteurs d'initiatives collectives et solidaires créatrices d'emplois, et de donner une lisibilité à leur secteur d'intervention.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Emploi
Marion Ben Hammo
 Tél.: 01 44 21 31 96
 E-mail: emploi@fdf.org

■ Médiation vers et dans l'emploi

L'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi ne se fait pas toujours de manière automatique, surtout si le demandeur d'emploi est éloigné du marché du travail et si l'employeur rencontre régulièrement des difficultés de recrutement et de fidélisation de son personnel.

Les modes de fonctionnement éloignés, les cultures professionnelles différentes ou encore les représentations stigmatisantes contribuent à renforcer l'éloignement entre offreurs et demandeurs d'emploi.

Des actions de médiation sont alors nécessaires pour accompagner simultanément employeurs et demandeurs d'emploi – surtout lorsqu'ils sont en difficulté – afin de favoriser leur rencontre sur des bassins d'emploi. Elles peuvent concerner le processus de recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi, ou travailler au développement de nouvelles pratiques pour sécuriser les parcours professionnels mais aussi les emplois sur un territoire.

En 2012, une expérimentation a été lancée afin de soutenir des projets ambitieux pour élaborer de nouvelles approches visant à améliorer la qualité de l'emploi.

L'objectif est de soutenir et suivre ces démarches dans la durée – pour identifier et mener ensemble de bonnes pratiques de médiation –, de repérer des indicateurs d'évaluation pertinents, de capitaliser et de valoriser les éléments clefs de méthode.

La Fondation de France a lancé pour la dernière année cet appel à projets en 2012. Les projets soutenus en 2012 ont été suivis pendant trois ans. L'année 2016 sera consacrée au bilan de cette expérimentation dans un contexte où l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi est rendu plus difficile par l'absence de création d'emploi. Des projets pourront être soutenus pour la création d'activité par des personnes en difficulté, tout en assurant leur sécurisation.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Emploi


Marion Ben Hammo

Tél: 01 44 21 31 96

E-mail : emploi@fdf.org

Habitat

Depuis quelques années, la situation du logement des personnes en difficulté se détériore en France. En effet, la pénurie de logements sociaux, évaluée à près d'un million, augmente le nombre de familles mal logées: squats, logements insalubres, familles nombreuses en hôtels meublés, sur-occupation des logements sociaux, hébergements temporaires... engendrent pour les occupants troubles du sommeil, promiscuité, mauvaises conditions d'hygiène, pathologies respiratoires, mais aussi ruptures et échecs scolaires pour les enfants. Plus de 3,5 millions de personnes se retrouvent aujourd'hui dans ces situations de mal-logement.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Habitat, développement social et territoires 	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.	
Éco-habitat: recherche de solutions pour faire face aux situations de précarité énergétique	Opération expérimentale (financement)	Toutes régions	Au siège
Copropriétés dégradées	Opération expérimentale (financement)	Quatre territoires définis	Au siège
Habitat participatif	Opération expérimentale (financement)	Toutes régions	Au siège
Logement des travailleurs précaires	Opération expérimentale	Cinq territoires définis	Au siège
Implication des habitants dans leur quartier	Opération expérimentale (financement)	Cinq territoires définis	Au siège

Habitat, développement social et territoires

La Fondation de France soutient des projets de logement autonome, principalement pour un public exclu des dispositifs de droit commun. Il s'agit d'initiatives favorisant l'accès ou le maintien des ménages défavorisés dans un logement autonome et stable.

Pour faire face à cette problématique, le programme Habitat encourage la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux. Et, à l'échelle d'un quartier de logements à vocation sociale, la Fondation de France favorise la participation durable des habitants à l'aménagement de leur quartier.

APPEL À PROJETS



La Fondation de France finance les projets qui visent à favoriser :

- **le logement**, en s'attachant à l'accès et au maintien des personnes en difficulté dans un logement autonome, notamment en agissant sur l'offre immobilière qui leur est accessible.

Elle peut, par exemple, soutenir des actions :

- de gestion locative adaptée aux populations en situation de précarité,
- de mobilisation du parc immobilier privé, voire public,
- de soutien à l'implication des personnes concernées ;

- **la solidarité et la diversité de l'habitat social dans les territoires urbains et ruraux**. Il s'agit de soutenir les actions permettant d'accompagner le développement de l'habitat social sous toutes ses formes, dans un territoire qui en serait dépourvu, et de concevoir autrement l'habitat populaire :

- en territoire urbain, en facilitant l'intégration d'opérations de logements à vocation sociale (commune, quartier) qui en serait aujourd'hui faiblement doté,
- en territoire rural, sur des espaces économiquement fragiles, en perte de vitesse. La Fondation de France accompagne une politique de l'habitat diversifiée en soutenant la production de logements privés à vocation sociale, dans une stratégie globale de développement des territoires ;

- **des habitants impliqués dans leurs lieux de vie**. Devant les difficultés à mobiliser les habitants sur l'avenir de leur quartier et pour faire face à la dégradation du cadre de vie, le programme Habitat soutient :

- les actions qui favorisent une participation active des habitants dans le cadre des opérations de rénovation urbaine ou d'aménagement d'un quartier d'habitat à vocation sociale,
- les actions qui permettent une participation réelle et durable des habitants à un projet de quartier où sont recensées des difficultés, la gestion et le partage d'espaces communs du territoire concerné, et qui favorisent ainsi une

appropriation. Il s'agit que soit prise en compte la capacité des résidents à être responsables de leur habitat, individuellement et collectivement.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- les investissements lourds destinés à des acquisitions, des constructions ou des réhabilitations concernant le gros œuvre de lieux destinés à loger, héberger ou accueillir des personnes voire de l'équipement mobilier ;
- le fonctionnement régulier des organismes ;
- les frais d'accompagnement social lié au logement des personnes (ASL) ou d'autres dispositifs pris en charge habituellement par les pouvoirs publics.

Notons qu'un accompagnement pourrait être proposé aux petites associations qui rencontreraient des difficultés pour compléter le dossier de demande de subvention.

Mutualisation, valorisation

Pour appuyer les acteurs de terrain dans le domaine de l'accès au logement, la Fondation de France soutient, en relation avec les réseaux associatifs nationaux, des actions de conseil, de formation, de diffusion d'expériences, d'études, de mobilisation des partenaires. Un nombre important de projets concernant la participation durable des habitants à l'aménagement de leur quartier a été soutenu depuis 2004.

Bénéficiaires

L'appel à projets concerne exclusivement les organismes à but non lucratif (associations, établissements publics, communes...).

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le site fondationdefrance.org ou demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les critères auxquels la Fondation de France sera particulièrement attentive.

Dates limites de dépôt des dossiers :

15 mars et 19 septembre 2016

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous à :

Programme Habitat

Patrice Cieutat

Tél. : 01 44 21 87 49

E-mail : habitat@fdf.org

OPÉRATIONS EXPÉRIMENTALES

■ Éco-habitat : recherche de solutions pour faire face aux situations de précarité énergétique

Expérimentation développée de manière transversale entre les programmes Habitat, Environnement et Emploi. 15 projets ont été soutenus pendant quatre années sur l'ensemble du

territoire. Un colloque intitulé « Écohabitons! Co-opérer pour améliorer notre habitat » se tiendra à Paris le 24 mars 2016. Le résultat de cette démarche y sera présenté.

■ Copropriétés dégradées

Devant le quasi échec des plans de sauvegarde mis en place par l'État ces dernières années pour faire face à la problématique complexe des copropriétés dégradées, la Fondation de France et la Fondation Abbé Pierre ont décidé de porter ensemble un programme. Il s'agit d'engager un travail méthodologique, valorisant l'implication en amont du secteur

associatif, pour dénouer, avec les partenaires et d'abord les occupants de ces copropriétés, les situations complexes qui empêchent la bonne tenue de ces copropriétés. Depuis 2015 sont soutenues des actions portées par des groupes d'habitants permettant de dynamiser et d'améliorer la situation de copropriétés fragilisées.

■ Habitat participatif

Des formes nouvelles d'habitat sont portées par des groupes de personnes qui souhaitent vivre autrement, avec davantage de mixité, de solidarité et en co-construisant leur projet d'habitat. Ces opérations très complexes mais innovantes doivent permettre de rechercher des solutions complémentaires d'habitat social et très social, et peuvent concerner de nouvelles formes de logement pour les personnes âgées.

Pour avancer sur cette question, un groupe de travail inter-programmes (constitué des membres des comités des programmes Personnes âgées et Habitat) a été mis en place et se réunit régulièrement. Un partenariat expérimental devrait s'engager à partir de 2016 avec le réseau national des collectivités locales sur l'habitat participatif. Des comités de pilotage réguliers permettent de suivre cette démarche.

■ Logement des travailleurs précaires

Les membres du comité Habitat ont ressenti la nécessité que la Fondation de France s'investisse sur une problématique qui s'est largement développée ces dernières années : les conditions de précarité de logement des travailleurs pauvres (contrats de travail précaires). Ces personnes se retrouvent actuellement dans des centres d'hébergement d'urgence ou temporaire, en squat, hébergés chez des tiers mais aussi dans

les entrepôts de certaines sociétés. Le programme Habitat s'est investi sur cinq territoires en France pour réaliser un état des lieux de ces situations et des solutions à apporter avec d'autres partenaires. Une réflexion avec les partenaires locaux ayant participé à ces études pourraient permettre de développer des démarches innovantes et adaptées que le programme pourrait soutenir.

■ Implication des habitants dans leurs lieux de vie

L'appel à projets de la Fondation de France soutient (voir p. 7) des projets portés par les associations qui impliquent les habitants de territoires en difficulté dans des projets liés à l'aménagement des espaces communs. Le résultat d'une évaluation de ces projets ces dernières années montre que cette implication n'a pas été à la hauteur des attentes de cet appel à

projets. Partant de ce constat, un partenariat est en cours de construction avec le collectif « Pouvoir d'agir » (qui regroupe 16 réseaux intervenant sur les territoires de la politique de la ville). Cinq territoires expérimentaux ont été choisis sur lesquels sont soutenus des initiatives d'habitants, des projets co-construits avec ces personnes et portés par le secteur associatif.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Habitat



Patrice Cieutat

Tél. : 01 44 21 87 49

E-mail : habitat@fdf.org

Développement local

Dans un contexte marqué par la mobilité, la concentration des activités et des personnes dans les pôles urbains, le chômage et la relégation à la campagne comme en ville, œuvrer en faveur de la cohésion et de la solidarité des communautés d'habitants, à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un bassin de vie, constitue une priorité. La Fondation de France, grâce à un maillage territorial renforcé, va à la rencontre des citoyens pour encourager les initiatives susceptibles d'irriguer la vie locale et d'intégrer toutes les composantes de la population, notamment les plus fragiles.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Démarches participatives 	Projets (financement) Recherche action	Toutes régions	Au siège Au siège
Dynamiques territoriales 			
Hors-piste	Projets (financement)	Hautes-Alpes	À la Fondation de France Méditerranée
Mine d'idées	Projets (financement)	Lens-Liévin et Hénin-Carvin	À la Fondation de France Nord
Vendanges d'idées	Projets (financement)	Haute-Gironde et Libournais	À la Fondation de France Sud-Ouest
Pétillantes initiatives	Projets (financement)	Saumurois et vallées d'Anjou	À la Fondation de France Grand Ouest
Tissages d'initiatives	Projets (financement)	Nord Isère	À la Fondation de France Centre-Est
Dynamiques territoriales à Mulhouse	Projets (financement) à partir du second semestre 2016	Agglomération de Mulhouse	À la Fondation de France Grand Est

■ Démarches participatives

APPEL À PROJETS

La Fondation de France fait le pari que la participation des citoyens, habitants, travailleurs, usagers, de toutes celles et ceux qui veulent retrouver un poids sur le cours de leur vie, peut être une opportunité pour penser et développer collectivement de nouvelles réponses aux défis posés par les évolutions du monde de la société. Pour les territoires les plus en difficulté, c'est la possibilité de développer des formes collectives de créativité et de développer leur attractivité. Pour les personnes les plus fragiles et les plus isolées, c'est une occasion de montrer leurs capacités et leur utilité pour retrouver leur place dans la cité. Pour toute la société, c'est une chance de relever le défi de l'intelligence et de l'action collective pour créer des liens et du bien commun.

La Fondation de France propose donc de soutenir des démarches participatives innovantes dans leur méthode, et qui donnent à chacun le pouvoir d'orienter, de décider et d'agir au service de la collectivité, quels que soient leurs territoires ou leurs champs d'action.

Critères

La Fondation de France appréciera la qualité globale du projet, son caractère innovant et son impact social durable. Le projet devra prendre en compte :

- la diversité des participants, avec une attention particulière aux plus vulnérables ;
- la qualité du débat collectif, qui doit permettre à chacun de faire valoir son point de vue ;
- la contribution des participants aux initiatives, aux choix, aux décisions et aux actions ;
- l'ancrage territorial, avec une attention particulière aux territoires en difficulté.

Bénéficiaires

Les associations et réseaux d'associations dont l'activité relève de l'intérêt général, les collectifs de citoyens, d'habitants, d'usagers, les petites communes et groupes de communes.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites de dépôt des candidatures, ainsi que le dossier de demande de subvention, ou les télécharger sur le site fondationdefrance.org

Dynamiques territoriales

En 2013, la Fondation de France a décidé d'engager ses moyens au profit du développement social, économique et culturel de deux territoires: les Hautes-Alpes d'une part et d'autre part le territoire recouvrant Lens, Liévin, Hénin et Carvin (Pas-de-Calais).

Ces territoires sont porteurs de nombreuses initiatives, projets ou idées, dont certaines ne parviennent pas à aboutir ou à se développer. Pour les soutenir, un appel à idées et projets est lancé.

Il permet de sélectionner des idées et projets, et accompagne les personnes qui les portent. Selon leur degré de maturité, ces initiatives peuvent être accompagnées par du conseil, de la formation et un soutien financier pour leur mise en œuvre.

En 2015 quatre nouveaux territoires ont été identifiés; relevant de quatre fondations régionales différentes des pre-

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Démarches participatives

Marion Ben Hammo

Tél.: 01 44 21 31 96

E-mail: demarchesparticipatives@fdf.org

mières, ils feront progressivement l'objet d'une intervention de même type.

Les appels à idées et projets sont diffusés localement; ils sont également consultables sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

En fonction du lieu où se déroule votre action (voir tableau qui précède), adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Pour obtenir davantage d'informations sur le programme, s'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Dynamiques territoriales


Florian Covelli

Tél.: 01 44 21 87 80

Réveillons de la solidarité

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Fondation de France soutient l'organisation de réveillons solidaires conçus par et pour des personnes en difficulté et isolées.

Ces fêtes sont aussi l'occasion de rencontres entre populations qui ne se côtoient pas forcément bien qu'elles vivent ensemble dans un même quartier, village...

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Ensemble, partageons les fêtes de fin d'année 	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	

APPEL À PROJETS

Critères

Le projet se déroule entre le 16 décembre 2016 et le 2 janvier 2017. Il concerne des personnes en grande difficulté sociale et économique et/ou exclues des réunions festives de fin d'année. Il favorise les rencontres entre des personnes d'âges, de cultures et de milieux différents. Les responsabilités et les décisions sont partagées entre les organisateurs (professionnels et/ou bénévoles) et les personnes en difficulté. Le projet valorise ceux qui contribuent à sa réalisation.

Bénéficiaires

Les associations, coopératives, et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée peuvent répondre à cet appel à projets.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites de dépôt des candidatures ainsi que le dossier de demande de subvention, ou les télécharger sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :

Programme Réveillons de la solidarité

E-mail: reveillons@fdf.org

Prisons


L'augmentation importante des peines d'emprisonnement de ces dernières années a entraîné une surpopulation carcérale qui comptait, au 1^{er} septembre 2014, 66 354 personnes détenues pour 57 490 places. Cette sur-occupation, particulièrement préoccupante en maisons d'arrêt, nuit non seulement aux conditions de détention des personnes écrouées, mais aussi à leur accompagnement médical et social, et à leur préparation à la sortie.

Toutes les études françaises et internationales montrent que l'absence d'accompagnement à la sortie est un facteur majeur de récidives. 60% des personnes sorties non « accompagnées » retournent en détention.

De plus, la rupture brutale des liens sociaux que provoque une incarcération, de courte ou de longue durée, favorise un processus de désocialisation, déjà à l'œuvre chez nombre de personnes en situation de précarité avant leur emprisonnement.

Assurer une continuité des soins, dans et à la sortie de prison, optimiser les mesures de maintien des liens familiaux et mettre en place des solutions de logement à la sortie... sont autant de mesures indispensables que les personnels soignants, les conseillers d'insertion et les personnels de surveillance, face à leur surcharge de travail, ne peuvent assumer dans des conditions satisfaisantes.

Depuis 2013, après une étude des besoins prioritaires, la Fondation de France a ouvert un programme « Prisons » et lancé un appel à projets.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Prisons 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

APPEL À PROJETS **C+**

La Fondation de France soutient des actions permettant de :

- favoriser la continuité des soins afin de prévenir les ruptures de traitements et mettre en place l'accès aux soins à la sortie;
- favoriser le maintien des liens entre les personnes détenues et leurs proches;
- soutenir l'accompagnement à la sortie des personnes détenues en renforçant les offres ou les possibilités d'hébergement.

Critères

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- l'accompagnement global des personnes, avec une articulation avérée de la prise en charge sur les plans sanitaire, social, hébergement...;
- le partenariat et le travail en réseau entre les associations, l'institution pénitentiaire et les structures de droit commun;

- le caractère innovant de l'action, en rapport avec le contexte local;
- la prise en compte de l'entourage familial;
- la prise en compte des acteurs des lieux de détention dans le montage des actions;
- le souci de l'évaluation.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Prisons
Sophie Lasserre
 Tél.: 01 44 21 31 44
 E-mail: prisons@fdf.org

Enfance et adolescence

Premières victimes des difficultés auxquelles sont confrontées de nombreuses familles, handicapés par la ségrégation sociale ou culturelle, la fragilité psychique ou la maladie, trop d'enfants et d'adolescents font l'apprentissage de la vie dans de mauvaises conditions. En s'intéressant à toutes les dimensions du développement d'un enfant – vie affective, éducation, sécurité, santé, environnement culturel –, en stimulant la coopération entre tous les acteurs garants de son bien-être et de son avenir, la Fondation de France agit pour que chaque enfant puisse cheminer vers l'âge adulte dans un environnement propice à sa construction et son épanouissement.

Enfance

Le programme Enfance de la Fondation de France a vocation à encourager les évolutions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant par la société comme par son entourage familial. Il œuvre à valoriser la place des parents, à promouvoir la bienveillance en réponse notamment aux besoins psychoaffectifs.

Les actions soutenues par le programme s'inscrivent dans le champ de l'éducation et s'articulent autour du thème central de l'égalité des chances. Elles sont destinées aux enfants et à leur famille – et plus spécifiquement aux plus fragiles d'entre eux – ainsi qu'aux professionnels investis à leurs côtés.

Le programme s'attache aussi à faire progresser la connaissance en matière de développement, d'éveil, d'éducation et de socialisation de l'enfant.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Accompagner les enfants et leur famille en difficulté 	Projets (financement) Appui méthodologique Recherches-actions	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial 	Bourses aux jeunes	Grand-Ouest, Méditerranée	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos
Enfance et culture	Appel à projets en cours d'évaluation	Toutes régions	

■ Accompagner les enfants et leur famille en difficulté

Comment donner de meilleures chances de réussite à des enfants dont les parents doivent affronter des difficultés, souvent cumulées, liées à la précarité économique, à la ségrégation sociale ou culturelle, à l'isolement, ou à des fragilités psychiques ou médicales ? La diversité des problèmes qui peuvent empêcher le plein épanouissement de l'enfant au sein de sa famille requiert une intervention coordonnée de professionnels dont l'approche pluridisciplinaire favorisera une prise en compte globale de la situation.

Dans cette perspective, la Fondation de France soutient des projets qui visent à servir l'intérêt de l'enfant, à favoriser son développement et son bien-être quelle que soit la complexité des conditions de vie qui lui sont offertes. Il peut s'agir d'actions d'accompagnement à la fonction parentale lorsque les liens parents/enfant ont du mal à se créer ou qu'ils ont été distendus par les aléas de la vie (séparation, maladie, décès...), ou bien d'actions destinées plus directement à soutenir des

enfants dont le mal-être est avéré (enfants témoins de violences intrafamiliales, enfants en grande difficulté scolaire, enfants ayant subi de mauvais traitements...). Mais toutes ces actions doivent s'appuyer sur un travail réel de collaboration avec les parents pour, *in fine*, contribuer à rendre l'enfant concerné moins vulnérable.

APPEL À PROJETS

Trois catégories de projets sont éligibles :

- les projets directs d'accompagnement des enfants et de leurs familles ;
- les projets de mise en réseau et d'analyse de pratiques, quand ils sont destinés à accompagner le travail de coopération pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire des acteurs intervenant auprès des enfants ;

- les projets de suivi, d'évaluation et de recherche-action destinés à servir de référence pour l'essai de pratiques innovantes.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif : associations, établissements publics et collectivités territoriales.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les télécharger sur le site fondationdefrance.org

Date limite de dépôt des candidatures: 31 octobre 2016

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :

Programme Enfance

Anne Bouvier

Tél.: 01 44 21 31 34

E-mail: enfance@fdf.org

■ Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial

APPEL À PROJETS

L'autonomie financière et l'entrée dans la vie active des jeunes adultes est de plus en plus tardive en raison notamment de la prolongation des études, et des difficultés d'accès à l'emploi et au logement. De ce fait, ils dépendent plus longtemps des ressources familiales. C'est pourquoi la Fondation de France en régions Grand Ouest et Méditerranée attribue des bourses à des jeunes majeurs, qui ont été pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou qui pour diverses raisons, se trouvent en rupture totale de liens familiaux. Restent privilégiées les situations de jeunes qui, à l'approche de leurs 21 ans, vont perdre le soutien de l'Allocation jeunes majeurs.

Bénéficiaires

Les dossiers de demande d'aide doivent être présentés par les travailleurs sociaux de secteurs, des académies, des

universités, des services de la Protection judiciaire de la jeunesse et de l'Aide sociale à l'enfance.

Dossier à constituer et calendrier

La composition et les modalités de dépôt des dossiers sont détaillées dans un texte disponible sur plaquette et sur le site fondationdefrance.org

Dates limites de dépôt des candidatures :

- région Méditerranée: 15 avril 2016
- région Grand Ouest: 29 avril 2016

→ À qui s'adresser

À la Fondation de France Grand Ouest et à la Fondation de France Méditerranée (voir contact figurant sur la carte au dos).

■ Enfance et culture

Évaluation avant clôture

Au terme de 18 années de conduite de cet appel à projets, permettre à tous les enfants d'accéder à la culture par la pratique artistique demeure un enjeu d'importance. Les réformes successives de l'école ne sont pas parvenues à réduire les effets du déterminisme social, mais qu'en est-il de l'impact de l'appel à projets qui lui aussi visait initialement ce même objectif? Pour mesurer ces effets, la Fondation de France soutiendra en 2016 une vingtaine de porteurs de projets sélectionnés parmi les lauréats de ces trois dernières années, afin de les accompagner dans la consolidation de leur infrastructure et le développement de projets d'envergure. Parallèlement au soutien apporté à la réalisation d'un projet, il sera proposé aux acteurs de participer à une démarche expérimentale d'évaluation. Elle comportera deux volets: l'un destiné à évaluer les effets d'une pratique artistique sur les parcours des enfants, dans les conditions définies par l'appel

à projets. L'autre aura une visée plus prospective sur les conditions nécessaires aux acteurs culturels pour développer une offre culturelle de qualité dans leur territoire et en permettre l'accès aux enfants et aux jeunes qui en sont le plus éloignés.

Ce travail d'analyse devra permettre de clore l'appel à projets «Enfance culture» et peut-être d'envisager l'ouverture d'un nouvel axe adapté aux attentes et besoins collectés, tant auprès des enfants que des professionnels concernés.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Enfance



Anne Bouvier

Tél.: 01 44 21 31 34

E-mail: enfance@fdf.org

Santé des jeunes

Période de profonde mutation et de grande incertitude, l'adolescence a été identifiée comme une période bien spécifique du développement. Depuis 1994, la Fondation de France a soutenu toutes sortes d'actions favorisant le repérage, la prise en compte, le traitement du mal-être des jeunes, dans ses diverses expressions. En 2016, l'intervention du programme Santé des jeunes concernera la mise en œuvre d'actions articulées autour de la notion de parcours de soins dans le but de favoriser les passerelles entre les différents acteurs de la jeunesse, et de permettre un repérage précoce et une meilleure prise en soins des adolescents et des jeunes adultes.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action?	À qui vous adresser?
Favoriser l'accès aux dispositifs de soins pour les jeunes en situation de vulnérabilité 	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.	
Soutenir les parcours de soins pour les jeunes en situation de vulnérabilité 	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.	

■ Favoriser l'accès aux dispositifs de soins pour les jeunes en situation de vulnérabilité

APPEL À PROJETS

Si la plupart des adolescents et jeunes adultes se portent bien, un certain nombre d'entre eux sont en grand désarroi et expriment leurs angoisses dans des comportements qui peuvent mettre leur vie en jeu.

Depuis quelques années, la Fondation de France aide les professionnels de la santé à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes :

- souffrant de troubles des conduites alimentaires;
- consommateurs de produits psychoactifs;
- suicidants ou suicidaires.

En 2016, en raison de leur forte prévalence, elle souhaite poursuivre son action notamment sur ces problématiques, en intensifiant son soutien pour le dépistage, le diagnostic précoce et l'orientation vers un parcours de soins.

Ainsi, un tiers des suicidants a moins de 25 ans et, si la mortalité des jeunes par suicide est en recul depuis plus de dix ans, la France reste l'un des pays européens les plus touchés par ces morts prématurées. 16% des décès de la classe d'âge 15-25 ans lui sont imputables.

L'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies fréquentes et dévastatrices. Ces troubles des conduites alimentaires concernent en effet 600 000 jeunes en France et sont la 3^e maladie chronique de l'adolescence après l'obésité et l'asthme. Une adolescente sur trois serait concernée par des crises boulimiques.

Enfin, l'usage de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis...) ainsi que certaines pratiques (jeux vidéo et internet) peuvent entraîner un risque de comportement addictif chez

les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective, avec par exemple le risque de décrochage scolaire, d'isolement social voire, à terme, de marginalisation.

Ces difficultés de l'adolescence ne sont pas une fatalité. Un dépistage et une prise en soin rapide et adaptée de ces jeunes, qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de résoudre des crises avant qu'elles ne s'enkystent ou de prévenir leur chronicisation, des dommages irréparables ou des décès.

Objectif

L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer l'accès aux soins pour les jeunes en situation de grande vulnérabilité et la capacité des professionnels en lien avec eux à agir au bon moment, à évaluer le trouble psycho-affectif sous-jacent, à amorcer une relation thérapeutique et/ou à optimiser la qualité de la relation thérapeutique déjà initiée.

Critères

- Qualité de la réflexion sur l'analyse des besoins et le contexte local;
- qualité de l'ancrage territorial et mobilisation collective des acteurs locaux;
- compétence et expérience des intervenants;
- clarté des modalités d'intervention et d'évaluation de ces pratiques;
- participation financière de l'organisme ou de l'établissement porteur du projet.

Bénéficiaires

Les jeunes vulnérables et leur entourage.

Les professionnels investis dans le soin et l'accompagnement psychologique des publics concernés.

Dossier à constituer et calendrier

Dates limites de réception des dossiers: 10 février et 29 juin 2016

Demander la plaquette de présentation de cet appel ou la télécharger ainsi que le dossier-type de demande de subvention sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :

Programme Santé des jeunes
Mélanie Hubault
 Tél.: 01 44 21 31 44
 E-mail: santedesjeunes@fdf.org

■ Soutenir les parcours de soins pour les jeunes en situation de grande vulnérabilité

APPEL À PROJETS

Les jeunes souffrant d'addictions, de troubles des conduites alimentaires ou ayant fait une tentative de suicide ont besoin d'un accompagnement adapté, parfois sur le long terme. Outre le grand risque de chronicisation, ces maladies s'accompagnent parfois de complications et de séquelles psychopathologiques, cognitives et somatiques lourdes.

Le temps du soin peut entraver de façon importante leur scolarité, leur vie sociale et familiale, leur insertion socio-professionnelle. La prise en soins, en ambulatoire ou en hospitalisation, reste en effet dépendante des disponibilités locales et de l'engagement des équipes.

À l'inverse, des dispositifs intégrés et adaptés, tenant compte des besoins globaux des jeunes et de leur entourage peuvent limiter les effets délétères de la maladie, favoriser la guérison et l'autonomie des jeunes.

De ce fait, une prise en charge accrocheuse et réactive, une continuité des soins et un suivi attentif de ces jeunes, qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, sont indispensables.

Pour les familles, c'est aussi un moment de difficultés, de désarroi, d'inquiétude qu'il faut prendre en compte. Trop longtemps considérés par les professionnels comme gênants dans le cadre de la prise en charge, elles sont aujourd'hui perçues comme de possibles alliées, incontournables dans l'accompagnement et le soin du jeune.

Objectifs

L'objectif de cet appel à projets est de renforcer le parcours de soins des jeunes en situation de vulnérabilité et de leur entourage afin d'éviter les ruptures et de favoriser leur autonomie.

Critères

- Qualité de la réflexion sur l'analyse des besoins et le contexte local;
- mobilisation collective des acteurs locaux;
- compétence et expérience des intervenants;
- clarté des modalités d'intervention et d'évaluation de ces pratiques;
- participation financière de l'organisme ou l'établissement porteur du projet.

Bénéficiaires

Les jeunes vulnérables et leur entourage.

Les professionnels investis dans le soin et l'accompagnement psychologique des publics concernés.

Dossier à constituer et calendrier

Dates limites de réception des dossiers: 10 février et 29 juin 2016

Demander la plaquette de présentation de cet appel ou le télécharger ainsi que le dossier de candidature sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :


Programme Santé des jeunes
Mélanie Hubault
 Tél.: 01 44 21 31 44
 E-mail: santedesjeunes@fdf.org

Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

La Fondation de France propose à de jeunes malades ou handicapés de partir en vacances avec des enfants bien portants dans des centres de vacances classiques, tout en bénéficiant d'un encadrement médical adapté. Sont concernés des enfants atteints de pathologies graves en rémission (cancers...) ou de maladies chroniques (diabète, mucoviscidose, schizophrénie...) ou porteurs de handicaps constitués.

Initié en 1994, ce programme a développé des partenariats avec l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA) et l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV), qui organisent les séjours, et plusieurs services hospitaliers qui ont relayé l'information auprès des familles et garanti l'encadrement médical des séjours. Le déficit d'effectifs dont souffrent les hôpitaux ont provoqué l'arrêt du partenariat avec un certain nombre de services avec lesquels la Fondation de France collaborait. Pour approcher les bénéficiaires, de nouvelles collaborations ont alors été engagées avec des associations s'occupant elles-mêmes d'organiser des loisirs pour enfants gravement malades.

La collaboration avec l'UCPA, en revanche, s'est poursuivie dans un climat de confiance et d'efficacité, renforcés par une connaissance réciproque de longue date.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Cap au vert, des vacances pour les enfants malades 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

APPEL À PROJETS

La Fondation de France s'adresse aux services hospitaliers pédiatriques volontaires ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui, parce qu'elles prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent :

- repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques);
- informer les familles;
- permettre le détachement d'un soignant (infirmier, médecin...) qui accompagnera les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires.

La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le

matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens ou à la participation aux activités sportives proposées.

Calendrier

Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires de février, de Pâques et d'été.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Cap au vert

Sophie Lasserre

Tél. : 01 44 21 31 44

E-mail : capauvert@fdf.org



Sport santé insertion

Il existe un large consensus sur les effets bénéfiques du sport en matière de prévention santé.

Si le territoire français est relativement bien couvert en matière d'équipements sportifs, d'importantes inégalités persistent dans l'accès à la pratique sportive en fonction de l'âge, du genre ou du territoire d'origine.

Depuis 2005, la Fondation de France a soutenu des projets visant à inciter davantage d'adolescentes et de jeunes femmes issues des territoires sensibles ou isolés à une pratique régulière d'activités physiques et sportives. Elle poursuivra cette action en 2016 à travers l'appel à projets «Allez les filles!», en encourageant notamment les projets pluriannuels.

L'accès à une pratique sportive encadrée est plus difficile en milieu rural, notamment pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer et qui pourtant pourraient grandement profiter des bénéfices du sport: enfants, jeunes, femmes seules, seniors, personnes malades... La Fondation de France poursuivra en 2016 son appel à projets à destination des zones rurales pour favoriser l'accès aux activités physiques et sportives dans une démarche de prévention santé.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
 Allez les filles!	Projets (financement)	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.	
 Sport et santé en milieu rural	Projets (financements)	En France métropolitaine et d'outre-mer	Au siège de la Fondation de France

■ Allez les filles!

APPEL À PROJETS

Aujourd'hui, moins d'un adolescent sur deux atteint un niveau d'activité physique entraînant des bénéfices pour sa santé, avec une forte différence entre les deux sexes: les filles sont trois fois moins nombreuses que les garçons à en pratiquer une. Dans les milieux défavorisés ou dans les territoires ruraux, la pratique du sport est encore moins forte, surtout chez les filles.

Ce décrochage survient à l'âge où beaucoup d'adolescentes développent une image négative d'elles-mêmes, et où leur entourage, explicitement ou non, désapprouve toute forme d'expression publique, leur interdisant ainsi une socialisation équivalente à celle des jeunes hommes. En outre, l'offre sportive, souvent tournée en priorité vers les garçons, peut être difficilement accessible aux filles faute de conditions matérielles ou d'encadrements adaptés.

Pourtant, à une période où le corps est en plein développement, le sport est doublement bénéfique aux adolescentes, non seulement pour les «mettre en mouvement», les aider à prendre conscience et soin de leur corps, mais aussi pour développer leurs capacités à vivre avec les autres, même si diverses contraintes, sexistes notamment, entravent parfois cette dynamique.

L'appel à projets «Allez les filles!» a pour objectif de favoriser l'accès à la pratique sportive et physique régulière des adolescentes et jeunes femmes issues des territoires sensibles ou isolés. La Fondation de France privilégiera les projets pluriannuels.

Critères

- Les caractéristiques des publics (adolescentes/jeunes femmes entre 12 et 25 ans) et des territoires concernés (zones urbaines sensibles ou zones rurales isolées);
- la pré-identification des adolescentes et jeunes femmes concernées par le projet;
- la garantie d'une pratique hebdomadaire;
- la double dimension sociale et sportive du projet;
- l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés (pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur du projet);
- les modalités d'adaptation de l'offre aux besoins (conditions d'accessibilité, modalités et niveau de l'encadrement, possibilités d'ouverture sur l'extérieur, pédagogie retenue, accompagnement proposé...);
- la mobilisation et la qualité des partenariats techniques et financiers (ex: articulation club sportif/centre social);
- les modalités d'accompagnement et d'animation;
- l'implication des adolescentes dans la mise en œuvre et le suivi des activités;
- la mobilisation des interlocuteurs de proximité (famille, entourage scolaire ou professionnel...);
- le potentiel de développement dans la durée et/ou de reproductibilité.

Dossier à constituer et calendrier

Date limite de réception des candidatures: 20 janvier 2016

La plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :

Programme Sport santé insertion

Aurélié Martin

Tél.: 01 44 21 31 90

E-mail: sport@fdf.org

■ Sport et santé en milieu rural

APPEL À PROJETS



Un tiers des communes rurales est privé d'équipements sportifs. Les équipements existants sont souvent sous-utilisés, soit par manque d'encadrement, soit en raison du temps et du coût du déplacement pour s'y rendre.

Nombreuses sont les personnes en zone rurale qui ont peu de possibilités d'accès à une pratique physique et sportive régulière. C'est particulièrement le cas des femmes, des adolescents et des filles en particulier, des enfants dont les parents éprouvent des difficultés à se déplacer, des seniors, et de manière générale des foyers précaires et peu mobiles.

Dans une logique de prévention santé, la Fondation de France soutiendra en 2016 des projets visant à favoriser l'accès aux activités physiques et sportives des personnes vivant en milieu rural (hors zone urbaine et péri-urbaine), et qui sont les plus éloignées de la pratique sportive. La santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social. Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner très majoritairement les personnes qui y vivent, sans limite d'âge.

L'objectif premier de cet appel à projets est d'attirer ou de ramener vers la pratique régulière les publics qui en sont le plus éloignés en raison des contraintes propres au milieu rural, et ce dans un esprit «Sport pour tous». Les femmes adultes sont, par exemple, un type de publics cible des projets recevables.

Il s'agit par ailleurs d'aider les personnes les plus vulnérables de ces territoires (personnes âgées, handicapées, malades chroniques) à pratiquer une activité sportive qui serait bénéfique à la récupération ou au maintien de leur santé.

Critères

Les projets proposés devront:

- se dérouler en zone rurale (hors zone urbaine et péri-urbaine) et être majoritairement à destination des usagers qui y vivent;

- cibler des personnes qui sont éloignées de la pratique sportive en zone rurale et non pas des personnes qui pratiquent déjà des activités physiques et sportives au sein de la structure;
- proposer une pratique régulière et s'inscrire dans une logique de pérennisation de la pratique d'activités physiques et sportives;
- être mis en place en collaboration avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées;
- prouver une prise en compte des attentes des usagers: conditions d'accessibilité, modalités et niveau d'encadrement, pédagogie retenue, accompagnement proposé...;
- mobiliser des compétences complémentaires sport et/ou santé et/ou sociales;
- proposer un encadrement de qualité;
- prévoir les modalités d'évaluation de l'impact du projet en impliquant autant que possible les usagers.

Dossier à constituer et calendrier

Date limite de réception des candidatures: 10 février 2016

Demander la plaquette de présentation qui précise les critères, la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou les télécharger sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Sport santé insertion

Aurélié Martin

Tél.: 01 44 21 31 90



E-mail: sport@fdf.org

Grand âge

Alors que le nombre de personnes âgées est en forte augmentation, le contexte gérontologique ne cesse de se transformer, notamment sous l'effet d'évolutions législatives majeures: la promotion des droits et libertés des usagers des services et établissements médico-sociaux, la refonte de la décentralisation de l'action gérontologique, la promulgation d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement pour mieux prendre en compte les attentes des personnes âgées.

La liberté de choix des personnes âgées est une question complexe. On constate une contradiction forte entre une évolution des mœurs et de la législation vers un renforcement des droits des usagers à choisir leur mode de vie, et la difficulté rencontrée par les professionnels et les familles à mettre en œuvre ce principe et à respecter les désirs des personnes âgées, en particulier pour les plus vulnérables d'entre elles et pour les personnes en fin de vie. La Fondation de France soutient des initiatives portées par des personnes âgées elles-mêmes, des établissements, services et associations soucieux de préserver la capacité des personnes âgées à décider de leur mode de vie, en acceptant les risques éventuellement liés aux choix de ces dernières. Elle encourage notamment des démarches concrètes aidant les personnes âgées, les proches et les professionnels à mieux appréhender la question de la mort et du deuil.

Par ailleurs, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement fixe comme priorités la prévention individuelle et collective des facteurs de risque de la perte d'autonomie d'une part, et l'adaptation de toutes les politiques publiques à l'échelle nationale et locale, d'autre part. La Fondation de France encourage les initiatives qui favorisent l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale. Cela suppose la mobilisation des acteurs gérontologiques et non gérontologiques autour de projets locaux qui apportent des réponses aux attentes des habitants âgés et prennent également en compte les plus jeunes.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie 	Projets (financement) Formations Recherches-actions Appui méthodologique	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.	
Vieillir acteur et citoyen de son territoire 	Projets (financement) Appui méthodologique	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.	

■ Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie

La Fondation de France est témoin des difficultés auxquelles sont confrontés les personnes âgées et les aidants, qu'ils soient professionnels ou non: à domicile comme en établissement, tous rencontrent des situations qui questionnent les limites du droit de la personne âgée à décider de son mode de vie.

Sécurité et respect de la volonté des personnes âgées, de leur intimité, de leurs habitudes de vie sont-ils compatibles? Comment recueillir le consentement d'une personne qui n'a plus l'usage de la parole? Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose? Comment organiser le maintien de la personne sur son lieu de vie (domicile, Ehpad...) lorsque son état se dégrade?

Comment soutenir les proches et les professionnels confrontés à la fin de vie et au deuil?

Face à ces questions, il n'existe pas de réponse a priori, mais la tendance actuelle consiste à prendre en charge les personnes âgées pour éviter les risques, au détriment de leur autonomie et de leur qualité de vie.

Cependant, des établissements et services ont montré qu'il était possible de «faire autrement» quels que soient l'âge ou l'état de dépendance de la personne, lui laissant la possibilité de choisir et d'être citoyenne à part entière.

Les solutions adaptées passent par la formation, la réflexion partagée sur les pratiques, la négociation entre tous les acteurs concernés (personnels de toutes les catégories, personnes âgées – assistées, si nécessaire, d'un représentant – familles, bénévoles...).

APPEL À PROJETS

En 2016, la Fondation de France poursuit son soutien aux démarches et aux initiatives concrètes qui améliorent les pratiques et reconnaissent aux personnes âgées le droit de rester actrices de leur vie, jusqu'à la fin de leur vie.

Pour cela, cet appel à projets vise à encourager une meilleure concertation autour des situations jugées à risque, une plus grande liberté de parole et de choix des personnes âgées, et l'élaboration de projets autour de la fin de vie et du deuil dans le cadre d'une démarche palliative.

Les projets présentés peuvent concerner :

- des actions concrètes auprès des personnes âgées là où elles vivent et là où elles décèdent. Cela peut concerner par exemple l'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles dans les décisions concernant leur liberté d'aller et venir, le respect de leurs souhaits, des habitudes et des rythmes de vie au quotidien (goûts, horaires des repas...), ainsi que les décisions concernant la fin de vie ;
- des initiatives favorisant l'anticipation des décisions à prendre ;
- des formations et des projets destinés à soutenir les équipes professionnelles ou bénévoles, et les aidants ;
- des échanges entre équipes autour d'expériences ayant apporté des améliorations concrètes dans le respect du droit au choix et/ou la réflexion sur le droit au risque ;
- le soutien aux personnes affectées par le décès.

La Fondation de France soutient des actions pouvant être pluriannuelles.

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque ;
- exposer la démarche collective mise en place pour y répondre et les effets attendus ;
- favoriser la pluridisciplinarité avec la mobilisation effective de l'ensemble des acteurs ;
- prévoir les modalités d'évaluation de la démarche (impact sur les pratiques) ;
- pour les organismes concernés, indiquer comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation ;
- bénéficier d'un co-financement ;
- pour les formations à la démarche palliative, s'assurer de l'implication des équipes mobiles et réseaux de soins palliatifs.

La Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles et les formations « clés en

main », les formations des bénévoles d'accompagnement, le remplacement du personnel en formation et les travaux de construction ou rénovation.

Les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, ne sont pas financés.

Le jury pourra, à titre exceptionnel, retenir des projets de recherches-actions visant un changement de pratiques dans le sens d'une plus grande liberté de choix laissée aux personnes âgées.

Bénéficiaires

Les associations (d'aide à domicile, de familles, de personnes âgées, de bénévoles...); les établissements publics ou privés à but non lucratif accueillant des personnes âgées.

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger sur le site fondationdefrance.org la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les demander (voir contact ci-après).

Dates limites de dépôt des candidatures :
26 février puis 8 juillet 2016

Publication

Une brochure sur le thème du droit au choix et du droit au risque des personnes âgées, destinée aux professionnels et aux familles, est en cours de réalisation. Elle sera disponible sur le site fondationdefrance.org à partir de l'été 2016.

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :

Programme Personnes âgées

Agathe Gestin

Tél. : 01 44 21 31 70

E-mail : personnesagees@fdf.org

■ Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Cet appel à projets vise à favoriser l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale afin qu'ils soient reconnus comme des citoyens à part entière. Les actions proposées porteront donc sur l'amélioration de la participation des habitants âgés du territoire aux projets qui les concernent ; elles favoriseront la vie sociale en créant des lieux d'échanges, de convivialité ; elles proposeront des opportunités d'engagement des personnes âgées dans des projets concourant au développement du territoire. Enfin, elles permettront l'ouverture des structures et services dédiés aux personnes âgées aux autres habitants du territoire et leur contribution aux projets locaux d'intérêt général.

APPEL À PROJETS



Il se décline en trois axes :

- **acteur de sa vie, citoyen de son territoire**

Il s'agit d'encourager les acteurs, et plus particulièrement les collectivités locales, à prendre en compte dans leurs politiques les habitants vieillissants pour leur permettre de continuer à vivre parmi les autres, à participer à la vie locale, à être reconnus dans leurs compétences et leurs expériences. Les actions soutenues porteront donc sur

l'amélioration de la vie quotidienne et/ou de la vie sociale des habitants du territoire et viseront à :

- permettre à chacun de rester acteur, de conserver une implication locale, un rôle social, une utilité;
- lutter contre les facteurs d'isolement et prévenir l'exclusion et la ségrégation des âges;
- valoriser le sentiment d'utilité des personnes âgées par un soutien réciproque entre générations;
- encourager la parole des plus âgés et les échanges entre habitants de tous âges autour de productions communes;
- faire des établissements et services existants ou futurs, des lieux-ressources pour les habitants en créant des espaces de rencontre et d'échange, des lieux d'animation de la vie locale...;
- encourager la conception d'habitats alternatifs, ouverts, favorisant la mixité sociale, la réflexion autour du vieillissement et son anticipation (habitats participatifs, groupés, autogérés...).

• les nouvelles technologies au service du lien social

Il s'agit de favoriser la continuité ou la création de liens sociaux et solidaires *via* des solutions technologiques conçues avec les personnes âgées et adaptées à leurs attentes. Cet appel à projets vise les initiatives qui :

- permettent une meilleure connaissance des attentes et besoins des personnes âgées en matière de lutte contre l'isolement grâce aux nouvelles technologies;
- favorisent l'autonomie de la personne dans la vie quotidienne tout en préservant ou renforçant son intégration sociale et les solidarités de proximité (voisinage, famille, amis...);
- améliorent la participation des personnes âgées à la vie citoyenne, aux décisions qui les concernent et/ou au développement de leur territoire;
- prennent en compte l'évaluation de l'impact de l'utilisation des nouvelles technologies par les personnes âgées.

• anticiper les ruptures et accompagner les trajectoires et transitions liées au vieillissement

Il s'agit de favoriser des démarches territoriales destinées à :

- soutenir les réseaux formels et informels autour des personnes âgées, les solidarités familiales et de voisinage;
- assurer le plus en amont possible une veille sociale ensemble (familles, voisins, professionnels, élus) face aux signes et événements de pertes ou de ruptures non souhaitées (physiques, affectives, relationnelles, psychologiques, financières) qui risquent de conduire à l'isolement, au repli sur soi, voire au suicide.

Critères

La Fondation de France soutient les démarches qui ouvrent les politiques locales aux questions du vieillissement et prennent en compte l'expression des habitants âgés pour développer leur participation. Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives innovantes.

Pour cela, les projets doivent :

- permettre une meilleure implication des personnes âgées dans la vie locale;
- être définis et portés – au moins partiellement – par les personnes âgées en référence à un objectif d'intérêt général;
- reposer sur un diagnostic territorial des attentes et des besoins des habitants âgés et des autres habitants;
- offrir des réponses non strictement médico-sociales et mobiliser des acteurs gérontologiques et non gérontologiques;
- améliorer l'implication de personnes âgées dans des solidarités de proximité ou solidarités intergénérationnelles, notamment en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale.

Une attention particulière sera accordée aux projets permettant de mieux repérer et impliquer les personnes les plus isolées ou vulnérables qui restent méconnues des dispositifs classiques.

Dans le cadre de ses appels à projets, la Fondation de France ne finance pas :

- les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors de son domicile;
- les études techniques ou de marché préalable à la commercialisation d'un produit.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux établissements, services et associations à but non lucratif, aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux groupements d'intérêt public (GIP), aux autres établissements publics.

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger sur le site fondationdefrance.org la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les demander (voir contact ci-après).

Dates limites de dépôt des candidatures : 26 février et 8 juillet 2016

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :

Programme Personnes âgées


Agathe Gestin

Tél. : 01 44 21 31 70

E-mail : personnesagees@fdf.org

Handicap

Ambitieuse, la loi du 11 février 2005 engage les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour garantir aux personnes handicapées, quels que soient leur âge, la nature et l'origine de leur handicap, leur participation à la vie sociale. Même si des progrès sensibles ont été réalisés, il n'en reste pas moins nécessaire de poursuivre dans cette voie, de sorte que la cité soit ouverte à tous et que la place de la personne handicapée comme personne à part entière soit véritablement reconnue.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées 	Projets (financement) Etudes-actions Appui méthodologique	Toutes régions	Au siège

■ Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Il s'agit, dans une logique de non-discrimination, d'encourager la participation des personnes handicapées à l'ensemble des services de la cité. Par ailleurs, si leur citoyenneté est largement soutenue par les dispositifs légaux, leur place comme personne à part entière doit encore être confortée, en particulier leur participation directe aux projets qui les concernent, leur implication dans la vie associative et politique, la reconnaissance de l'expression de leur sexualité.

Pour accompagner le changement de modèle d'intégration des personnes handicapées porté par le nouveau cadre légal, la Fondation de France propose depuis 2007 un programme qui entend influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides.

APPEL À PROJETS



• Accès de tous à tout

Tous les domaines peuvent être pris en considération, pour ce qui ne relève pas de compétences et de financements institutionnels déjà identifiés: la santé, le logement, l'éducation, l'emploi, l'accessibilité, l'accès aux activités de loisirs, sportives, culturelles, l'engagement associatif et politique.

Les projets sont de préférence portés par des associations qui s'adressent à tous les publics (différents types de handicap, mixité avec les valides). Une attention particulière sera portée aux initiatives prenant en compte différents domaines de vie et/ou assurant une plus grande continuité des réponses dans une logique de parcours de vie.

Les initiatives devront dans la mesure du possible, associer directement les publics concernés, véritables partenaires dans la construction du projet. Seront également examinées les actions qui valorisent les compétences, les capacités des personnes handicapées à intervenir dans la vie locale, leur engagement associatif et politique.

Exemples de projets soutenus:

- formation décrochée menée au niveau d'une ville, rassemblant des professionnels de structures d'accueil de

la petite enfance, de l'Éducation nationale, de centres de loisirs, pour favoriser un parcours coordonné des enfants handicapés en milieu ordinaire;

- accompagnement de créateurs d'entreprise avec un statut de travailleurs handicapés par des bénévoles, action complémentaire aux dispositifs de droit commun;
- soutien apporté à une association portée par des jeunes déficients intellectuels qui s'impliquent localement dans des activités de solidarité;
- aide apportée aux usagers sous curatelle d'un établissement spécialisé en période électorale pour se forger une opinion, participer au débat et voter.

• Vie affective, sexuelle et parentalité

L'expression de la sexualité des personnes handicapées est une composante essentielle de leur citoyenneté. La sexualité n'est pas limitée à la génitalité, elle englobe d'autres dimensions comme l'estime de soi, le renforcement des liens sociaux, le rapport au corps, la parentalité.

Ces dimensions de la vie affective et sexuelle doivent être intégrées dans une démarche plus large de parcours de citoyenneté s'appuyant sur le principe d'autodétermination.

La cohérence entre les interventions des différents acteurs (personnes concernées, familles, tuteurs, professionnels) pour les projets sur la vie affective, ou des différents partenaires accompagnant la parentalité (secteur médico-social, sanitaire, aide sociale à l'enfance) devra être recherchée.

Un cadre déontologique explicite portant en particulier sur le respect de l'intimité et le devoir de protection, les droits et devoirs dans la relation à l'autre, soutient la mise en œuvre du projet.

Exemples de projets soutenus:

- financement de l'animation de groupes de parole destinés à des adultes hébergés en foyer de vie sur le thème de la vie affective et de la sexualité;
- étude-action sur le parcours de soin de femmes parturientes en situation de handicap moteur.

Critères

- Les initiatives sont portées par le secteur associatif, les services publics, ou émanent d'une coopération entre le milieu dit ordinaire et le secteur spécialisé (médico-social, sanitaire);
- elles s'appuient sur des partenariats – personnes handicapées, familles, professionnels, collectivités – permettant de travailler en complémentarité, ou sur une mutualisation de moyens entre associations spécialisées. La cohérence de leurs interventions devra être recherchée;
- le projet s'appuie sur un diagnostic du contexte local (besoins et attentes);
- les bénéficiaires sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre du projet, ils sont considérés comme des individus à part entière, membres d'une communauté;
- l'accessibilité du service a été pensée en termes de coûts, de territoire, de modalités de fonctionnement;
- le projet s'inscrit dans la durée;
- les critères d'évaluation du projet sont pertinents.

Attention, la Fondation de France ne finance pas:

- le fonctionnement régulier des organismes;
- les projets qui font partie intégrante des missions financées par les politiques publiques et, de façon générale, les projets qui relèvent des obligations légales, les actions de communication ou de sensibilisation sur le thème du handicap (excepté sur l'axe «Vie affective, sexualité et parentalité»).

Bénéficiaires

Cet appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif: association (centre social, maison de quartier...), collectif d'usagers, établissement médico-social, établissement public, coopérative, office HLM, collectivité locale ou territoriale...

Dossier à constituer et calendrier

Dates limites de dépôt des candidatures: 8 janvier, 4 avril et 21 septembre 2016.

Le dossier de candidature est transmis sur demande par le programme Personnes handicapées.

PUBLICATIONS

- *Sexualité et parentalité des personnes handicapées: comment transformer les représentations ?*, Fondation de France, 2015.
- *Sexualité et handicap: parlons-en!*, Fondation de France, 2013.
- *Quand la malvoyance s'installe*, guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage, Éditions Inpes/Fondation de France, 2008.
- *Handicap et citoyenneté*, coll. «Repères pour éduquer», coédité par la Fondation de France et Civisme et démocratie, 2008.
- Dossier «Handicap et citoyenneté», revue *Territoires*, mensuel de l'ADELS publié avec le soutien de la Fondation de France, 2008.
- *La Surdit  de l'enfant*, guide pratique à l'usage des parents, Éditions Inpes/Fondation de France, 2005.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT : LES CHÈQUES-CONSULTANT

La Fondation de France met à disposition des porteurs de projets conseil et expertise, en proposant et finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage d'un projet ou pour une meilleure structuration des actions, sous réserve que ces dernières relèvent du programme et après avis du comité Personnes handicapées.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Personnes handicapées

Catherine Agius

Tél.: 01 44 21 87 24


E-mail: personneshandicapees@fdf.org

Maladies psychiques

Les maladies psychiques sont un enjeu majeur de santé publique. D'après les enquêtes en population générale réalisées ces dernières années, près de 3% de la population française présente des troubles mentaux. Pour 1% d'entre eux au moins, il s'agit de troubles graves (psychoses, schizophrénies...), avec un retentissement majeur sur leur vie affective, sociale et professionnelle.

La politique de santé mentale a connu des évolutions positives ces dernières années: reconnaissance de situation de handicap psychique, politique d'investissements hospitaliers en psychiatrie, naissance des groupes d'entraide mutuelle, montée en puissance des associations d'usagers, création de nouveaux services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ou de lieux de coordination tels que les Conseils locaux de santé mentale...

Malgré ces évolutions positives, la prise en charge de ces maladies est encore trop souvent tardive, les familles trop peu associées et les solutions proposées en d'insertion dans la vie sociale toujours insuffisantes. Si diverses initiatives d'accompagnement dans la cité, émanant du secteur social ou des professionnels de santé ont émergé, elles ne relient pas suffisamment les intervenants sociaux et sanitaires. Pourtant, cette condition est indispensable à un accompagnement global et efficace des usagers. Enfin, idées fausses et préjugés autour des personnes souffrant de troubles psychiques subsistent dans notre société. Leur rejet et leur stigmatisation sont notamment alimentés par une surmédiatisation de quelques faits divers.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Maladies psychiques et vie sociale 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

■ Maladies psychiques et vie sociale

Soucieuse de faire évoluer les pratiques et les représentations, la Fondation de France souhaite à travers ce programme :

- améliorer la qualité de vie et le mieux-être des personnes touchées;
- susciter un décloisonnement des pratiques en encourageant un travail concerté entre le médical, le social et le médico-social, qui associe également les usagers et leurs familles dans la mesure du possible;
- contribuer à faire évoluer les représentations vis-à-vis des personnes souffrant de troubles psychiques en valorisant leurs compétences.

APPEL À PROJETS

En 2016, la Fondation de France financera des projets :

- facilitant l'accès aux soins et le repérage précoce des signes et des conséquences des maladies;
- favorisant la fluidité des parcours de vie et de soins;
- promouvant la citoyenneté et l'insertion dans la vie sociale des personnes souffrant de maladies psychiques;
- soutenant les proches de ces personnes.

Critères

Cet appel à projets concerne les pathologies invalidantes et évolutives de l'adulte entravant au long cours la vie quotidienne et l'insertion professionnelle (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, dépression majeure...).

La Fondation de France retiendra exclusivement les initiatives construites sur la base d'une collaboration effective entre les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Bénéficiaires

Les associations, les équipes soignantes, médicales et médico-sociales, les collectivités locales.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers.

Mise en réseau des acteurs

Afin d'impulser un rapprochement plus concret sur le terrain entre les professionnels du secteur social et du secteur sanitaire, de favoriser l'échange d'expériences, la réalisation ou l'échange d'outils méthodologiques et de sensibiliser le public sur la problématique de la maladie psychique, la Fondation de France pourra organiser ou s'associer à des actions de mise en réseau des acteurs associatifs, hospitaliers et institutionnels, sur des territoires donnés.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT : LES CHÈQUES-CONSULTANT

La Fondation de France peut également mettre à disposition des porteurs de projets conseil et expertise, en proposant et finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage du projet ou pour une meilleure structuration des actions, sous réserve que celles-ci relèvent du programme et après avis du comité d'experts.

PUBLICATIONS

- *L'Entreprise face aux troubles psychiques: comment l'entreprise peut-elle aborder la question de la santé mentale?* Actes du colloque du 29 avril 2009 à Sciences Po, Paris.
- *Parents de grands adolescents et jeunes adultes hospitalisés en psychiatrie: quels vécus? quels besoins? quelles violences? quels soutiens?* Recherche d'Annick Ernoul et Catherine Le Grand Sébille

- *Familles gouvernantes, mode d'emploi*, guide pratique, édité en partenariat par l'UNAF et la Fondation de France.

Ces publications sont disponibles sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Maladies psychiques et vie sociale


Karine Pouchain-Grépinet

Tél.: 01 44 21 31 90

E-mail: maladiespsychiques@fdf.org

Humanisation des soins

Les progrès de la médecine, en particulier la prise en charge de plus en plus technique des maladies, ont un effet sans précédent sur l'amélioration de notre santé et de notre espérance de vie. Cependant, cette technicisation vient questionner et fragiliser la relation entre soignant et soigné, dont l'équilibre est fondamental dans l'acte de soins.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Humanisation des soins 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

APPEL À PROJETS



La Fondation de France a lancé en 2014 un appel à projets afin de soutenir les soignants qui s'interrogent de manière pluridisciplinaire sur l'accueil des patients, sur le sens de leur pratique et qui veulent développer avec les patients une relation de confiance, en prenant en compte la particularité de chacun. Elle veut également soutenir les proches afin qu'ils soient accueillis le mieux possible et qu'ils puissent être intégrés dans l'acte de soins.

La Fondation de France soutient des projets permettant de:

- favoriser un accueil et un accompagnement adaptés des personnes reçues, avec une attention particulière pour les situations d'interculturalité, de vulnérabilité et de précarité;
- soutenir des soignants confrontés à des situations difficiles: refus de soins, annonces de maladies graves, violences, etc.;
- soutenir les soignants souhaitant développer des techniques complémentaires et alternatives de prise en charge;
- améliorer l'accueil et l'accompagnement de l'entourage.

Types d'initiatives concernées

- Projets de formations, notamment à l'évaluation des symptômes, à la douleur, à l'écoute, à l'annonce, à la communication non violente, à la prise en charge de personnes en situation de précarité, d'interculturalité...
- Projets autour de la médiation, l'interprétariat.
- Supervision, analyse de pratique, groupes de travail pluridisciplinaires (entre équipes, services, structures).
- Projets d'accueil des patients et des proches dans des lieux et avec des modes d'information adaptés, co-construction de projets de soin (proches, soignants, soignés).

- Formations aux situations spécifiques, à l'évolution des pathologies, à la prise en charge à domicile...

Bénéficiaires

Structures de soins, à but non lucratif, dans et hors de l'hôpital, et associations d'usagers et de familles. Ces associations doivent justifier d'au moins deux ans d'existence.

Critères

La Fondation de France examinera les demandes en tenant compte des critères suivants:

- qualité de la réflexion et de la démarche de l'équipe;
- pluridisciplinarité des projets;
- qualité des partenariats;
- souci d'évaluation de la démarche.

Dossier à constituer et calendrier

Date limite de réception des candidatures: 15 mars 2016

La plaquette de présentation qui précise les critères et la date limite de réception des candidatures, ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Humanisation des soins

Sophie Lasserre

Tél.: 01 44 21 31 44

E-mail: humanisation@fdf.org

Solidarités internationales

Pour la Fondation de France, la solidarité ne peut s'arrêter aux frontières de l'Hexagone ou de l'Europe: elle doit également contribuer à créer des liens et à partager les connaissances avec les populations les plus vulnérables, dans les territoires en développement ou en crise.

À travers ses programmes de long cours, la Fondation de France apporte son soutien à des projets ayant pour vocation l'insertion professionnelle des jeunes au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et la lutte contre le sida dans les Antilles, en Guyane et en Afrique de l'Ouest. Elle soutient également les projets d'associations françaises ou locales intervenant pour renforcer les agricultures familiales en Afrique de l'Ouest (voir p. 51). Elle appuie aussi des initiatives visant la promotion et la défense de la démocratie et des droits de l'homme, et soutient des têtes de réseaux dans le champ de la solidarité internationale.

Elle apportera également son soutien à des projets venant en aide aux populations migrantes.

Méditerranée, d'une rive à l'autre

La Méditerranée a toujours été regardée par les Anciens comme la « Mer du milieu des terres ». Elle a été un espace privilégié de circulation des hommes, des idées, de la culture et des marchandises entre l'Afrique et l'Europe. Néanmoins, la distance se creuse entre une rive nord riche mais vieillissante, et une rive sud confrontée aux besoins de ses jeunes qui représentent à eux seuls près des deux tiers de la population. L'insertion professionnelle et l'accès aux revenus des jeunes les plus vulnérables est un des défis majeurs dans un Maghreb en pleine mutation. Pour établir de nouvelles solidarités avec nos voisins du Sud, il faut renforcer les échanges constructifs et réciproques entre les sociétés civiles des rives du sud de la Méditerranée et celles du nord.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Méditerranée, d'une rive à l'autre 	Projets (financement)	Algérie, Maroc, Tunisie	En Algérie, auprès de notre partenaire SOS Kinderdorf International: fdf.med.algerie@gmail.com Au Maroc, auprès de notre partenaire Sciences et Développement: fdf.med.maroc@gmail.com En Tunisie, auprès de notre partenaire ATUGE (Association des Tunisiens des grandes écoles): fdf.med.tunisie@gmail.com

APPEL À PROJETS

Le programme s'attache à soutenir et à renforcer des projets relevant de tous les domaines contribuant à lutter contre l'exclusion économique des jeunes en situation de vulnérabilité et en besoin d'insertion professionnelle:

- des actions d'accompagnement vers l'emploi, de création d'activités génératrices de revenus ou d'emplois, de formation qualifiante;

- des projets d'échanges de pratiques, de mises en réseau locales, régionales ou internationales, ou de renforcement des capacités des acteurs.

La Fondation de France accordera une attention particulière aux projets s'inscrivant dans une logique de partenariat Sud-Sud et Nord-Sud, et aux projets renforçant des liens avec le secteur privé et les dispositifs publics en matière d'insertion professionnelle.

Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert aux associations et aux coopératives sans but lucratif algériennes, marocaines et tunisiennes qui réalisent une action durable visant la jeunesse en situation vulnérable, et en particulier les projets d'insertion professionnelle et d'accès à l'autonomie financière.

Le projet doit si possible être mené en partenariat entre une association locale, et une association d'un autre pays de la rive sud ou de la rive nord de la Méditerranée. Au Maroc, l'appel à projets ne concernera que les projets mis en place dans les régions de Tadla-Azilal et de l'Oriental, alors qu'en Tunisie et en Algérie, les projets peuvent être mis en place sur l'ensemble du territoire.

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger sur le site fondationdefrance.org la plaquette détaillée bilingue français-arabe, qui indique notamment la date limite ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers.

→ À qui s'adresser

En fonction du lieu où se déroule votre action (voir tableau qui précède), adressez-vous au contact indiqué.

Pour obtenir davantage d'informations sur le programme, s'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Méditerranée, d'une rive à l'autre

Marie-Laure Muchery

Tél.: 01 44 21 31 67

E-mail: solidaritesinternationales@fdf.org

Dynamiques démocratiques et participatives

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Démocratie et participation	Projets (financement)	En France ou à l'international	Au siège

SOUTIEN AUX TÊTES DE RÉSEAU ET ACTIONS INNOVANTES

La Fondation de France pourra soutenir des «têtes de réseaux» qui:

- contribuent aux dynamiques démocratiques et participatives;
- renforcent les réseaux Nord-Sud et Sud-Sud;
- proposent des actions innovantes et originales sur les questions de la solidarité internationale, et dans le champ du maintien et du développement de la démocratie.

Les projets soumis devront présenter une démarche participative, et prévoir l'évaluation et la capitalisation des actions menées.

Dossier à constituer et calendrier

Demander par mail le dossier à compléter. Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Solidarités internationales

Marie-Laure Muchery

Tél.: 01 44 21 87 66

E-mail: solidaritesinternationales@fdf.org

Sida, santé et développement

Dans la plupart des sociétés, les statuts des hommes et des femmes sont marqués par des rapports d'inégalité. La propagation du VIH s'en nourrit et contribue également à les renforcer.

Les associations de lutte contre le sida ont aujourd'hui largement conscience de l'impact des inégalités de genre sur les populations qu'elles accompagnent. Cependant, elles peinent à en tirer des déclinaisons pratiques efficaces.

Leur action se limite souvent, en effet, à privilégier les femmes comme cible principale des programmes (prévention de la transmission du VIH à l'enfant, activités génératrices de revenus...), sans tenir compte de l'impact de ces modalités d'intervention sur les rapports sociaux hommes/femmes. Paradoxalement, ces actions peuvent en effet renforcer les tâches et les responsabilités qui incombent aux femmes et donc les inégalités. Ainsi, les femmes continuent d'avoir largement la charge de la prévention, du dépistage et de la divulgation du statut sérologique à leur entourage, de même que des soins à apporter à leurs enfants, conjoints ou parents malades.

À l'inverse, les hommes demeurent toujours aussi éloignés des centres de dépistage et de soins, et ne constituent que 20 % à 30 % de leur file active dans la plupart des contextes.

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, interroger et déconstruire les représentations sur la sexualité et la place de chacun, renforcer les capacités et l'autonomie de ces femmes, tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus, sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre le sida et plus largement permettre une égalité dans l'accès aux soins.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
 Sida, santé et développement	Projets (financement)	Antilles, Guyane, Mayotte, Afrique subsaharienne francophone	Au siège

APPEL À PROJETS

En 2016, la Fondation de France sera particulièrement attentive aux projets qui :

- promeuvent l'implication et la responsabilisation des hommes dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins;
- prennent en compte les problèmes sanitaires spécifiques des femmes et des hommes vivant avec le VIH;
- renforcent les capacités des femmes et la connaissance de leurs droits;
- répondent aux violences faites aux femmes par la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, particulièrement en direction des hommes auteurs de violence;
- intègrent la problématique du VIH dans les services de planning familial et de santé de la reproduction;
- prennent en compte la pression sociale à la maternité pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques;
- renforcent les capacités méthodologiques des porteurs de projets (formation du personnel, diagnostic, audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques).

Les projets devront être basés en Afrique subsaharienne francophone, dans les départements français d'Amérique (Antilles, Guyane) et à Mayotte. Une attention particulière sera portée à ces dernières zones.

Bénéficiaires

Les associations, les équipes soignantes, médicales et médico-sociales.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée qui mentionne les dates limites de dépôt des dossiers et leur composition, ou consulter le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Sida, santé et développement
Karine Pouchain-Grépinet
Tél.: 01 44 21 31 90
E-mail: sida@fdf.org

Solidarité migrants

Du fait des guerres, de l'instabilité ou des crises prolongées, le nombre de personnes à travers le monde poussées à fuir hors de leurs pays ne cesse d'augmenter. Il est estimé par le Haut commissariat aux réfugiés à plus de onze millions en 2015. La prise en charge, dans des conditions dignes, des personnes qui fuient les conflits et la misère, ainsi que leur intégration représentent un défi majeur pour les pays européens.

À travers ses différents programmes, la Fondation de France œuvre pour venir en aide aux personnes vulnérables. Les migrants comptent parmi les personnes en situation de très grande précarité. À l'instar de la mobilisation des acteurs institutionnels, associatifs et des citoyens engagés, la Fondation de France a décidé d'ouvrir un nouveau programme afin d'appuyer des projets spécifiquement dédiés aux populations migrantes.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	À qui vous adresser ?
Solidarité migrants	Projets (financement)	Au siège

La Fondation de France soutient des initiatives « pilotes » de solidarités locales, visant à aider et accompagner les personnes en transit ou nouvellement arrivées sur le territoire d'accueil, autour de trois axes :

- améliorer les conditions de vie et faciliter l'accès aux services de base (hébergement, santé, scolarisation...);
- apporter un soutien psychosocial aux plus fragilisés;
- favoriser l'implication et la participation des arrivants dans la vie locale.

Pour accompagner les évolutions qui traversent les acteurs mobilisés sur ces thématiques, une attention particulière sera portée aux projets ayant vocation à favoriser la production et la diffusion de connaissances, renforcer les capacités des acteurs, encourager les débats et les échanges sur leurs pratiques.

Les soutiens cibleront principalement les initiatives solidaires portées par des associations de petite ou moyenne taille.

Dossier à constituer et calendrier

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année. Demander par mail le dossier à compléter.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Solidarités internationales

Marie-Laure Muchery/Benjamin Bellegy

Tél.: 01 44 21 31 67

E-mail: solidaritesinternationales@fdf.org

Urgence et post-urgence

La France et l'Europe sont bien dotées en acteurs compétents dans le domaine de l'urgence, qu'ils soient publics ou privés. À l'international, des financements importants pour l'aide humanitaire d'urgence sont mis à disposition par des États, par l'Union européenne, et des programmes d'envergure sont mis en œuvre par les agences des Nations Unies et les grandes ONG internationales.

En revanche, les acteurs et financements sont souvent insuffisants dans les périodes de post-urgence, moments où les spécialistes de l'urgence quittent le terrain et où les programmes de développement (souvent suspendus par la crise, le conflit ou la catastrophe naturelle) n'ont pas retrouvé leur rythme.

C'est pourquoi depuis trente ans, la Fondation de France a choisi de soutenir des projets de post-urgence et de reconstruction.

Ce type d'intervention, qui débute généralement au bout de quelques semaines et peut se prolonger jusqu'à plusieurs années pour les programmes de reconstruction, est soutenu par la Fondation de France dès lors que des citoyens-donateurs se sentent concernés, notamment grâce à des partenariats avec les grands médias nationaux.

Ainsi, au cours des dernières années, elle est notamment intervenue en France après l'explosion d'AZF (2001), les tempêtes Klaus (2009) et Xynthia (2010), ou encore à la suite des inondations dans le Var (2011). À l'international, la Fondation de France a notamment apporté son aide après le séisme en Algérie en 2003 et dans le cadre du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud en décembre 2004. Elle a terminé en 2015 un important programme de solidarité en Haïti à la suite du séisme de janvier 2010, ainsi qu'un programme en faveur des sinistrés du tsunami de mars 2011 au Japon. Elle a également finalisé son programme de relance de l'agriculture après le conflit au nord du Mali. En 2016, elle poursuivra le programme d'intervention lancé au Népal à la suite des séismes d'avril et mai 2015, et terminera son intervention aux Philippines mise en place après le passage du typhon Haiyan le 8 novembre 2013. Elle poursuivra également son soutien à des projets venant en aide aux réfugiés syriens dans les pays limitrophes.

À la demande de donateurs français et étrangers – américains notamment, qui ont manifesté, *via* la fondation américaine « Friends of Fondation de France », leur souhait de venir en aide aux victimes des attentats –, la Fondation de France a ouvert un fonds dédié Ensemble face au terrorisme-GiveForFrance pour venir en aide aux victimes des attentats de Paris et mettre en place des actions visant à prévenir le terrorisme.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
En fonction des situations de crise	Projets (financement)	En France ou à l'international	Au siège
Solidarité Syrie	Projets (financement)	Pays frontaliers de la Syrie	Au siège
Solidarité Philippines	Projets (financement)	Aux Philippines	Au siège
Solidarité Népal	Projets (financement)	Au Népal	Au siège
Ensemble face au terrorisme	Aides individuelles et projets (financement)	En France	Au siège

En fonction des situations de crise

Après avoir procédé à l'évaluation des besoins locaux, la Fondation de France détermine les axes d'intervention prioritaires, généralement tournés vers l'accompagnement des populations les plus vulnérables. Elle privilégie le soutien aux associations locales et aux ONG françaises actives sur le terrain préalablement à la catastrophe, qui travaillent déjà en partenariat avec des organisations locales.

Les propositions d'ONG compétentes et professionnelles sont rigoureusement sélectionnées par le comité des solidarités internationales ou, selon les cas, par un comité d'experts *ad hoc*, qui décide du montant des aides attribuées. Les projets sont régulièrement visités et évalués sur le terrain, les dépenses sont contrôlées au siège des associations soutenues afin de garantir une traçabilité des sommes dépensées.

Des informations actualisées sont disponibles sur le site fondationdefrance.org: fiches de synthèse des projets soutenus, cartographie détaillée, vidéos et photos, témoignages...

Un bilan détaillé des actions engagées et un compte emplois-ressources sont publiés en fin d'opération et lors des bilans annuels (pour les interventions supérieures à 500 000 euros).

Solidarité Syrie

Alors que la communauté internationale cherche les moyens de contourner les obstacles pour pouvoir aider les populations civiles victimes du conflit en Syrie, la Fondation de France a décidé d'aider les populations qui se sont réfugiées dans les pays limitrophes, notamment les enfants, ainsi que leurs familles d'accueil.

Solidarité Philippines

Le 8 novembre 2013, le centre de l'archipel des Philippines a été ravagé par Haiyan, l'un des typhons les plus puissants à avoir jamais touché terre, accompagné de vents à plus de 300 km/h et de vagues de cinq mètres. On dénombre près de 8 000 morts et disparus. Près de 14 millions de personnes ont été affectées, et plus d'un million de maisons ont été détruites. Les dégâts matériels sont considérables. Grâce au soutien de Radio France et de plusieurs autres médias, la Fondation de France a lancé une collecte auprès du grand public pour venir en aide aux sinistrés. L'ensemble des fonds ont été attribués et certains projets se poursuivront au cours de l'année 2016.

Solidarité Népal

Samedi 25 avril, un séisme de puissance 7,9 sur l'échelle de Richter a frappé le Népal en plein cœur faisant 9 000 morts ou disparus, et laissant 2,8 millions de personnes sans abri. Des villages entiers ont été rayés de la carte. Les activités économiques et notamment agricoles ont été lourdement touchées. Grâce à un partenariat avec les médias et à la générosité du public, la Fondation de France a collecté 5,2 millions d'euros. Elle décline son intervention en trois volets: reconstruction des habitations, relance économique et soutien psychosocial. La plupart des projets sont directement portés par des associations locales.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Solidarités internationales

Benjamin Bellegy

Tél.: 01 44 21 31 67

E-mail: solidaritesinternationales@fdf.org

Ensemble face au terrorisme

Le fonds Ensemble face au terrorisme a pour objet de couvrir les besoins d'aide et d'assistance des familles des victimes et des survivants de l'attaque du 13 novembre 2015 à Paris. Il permettra également de financer des actions de prévention contre la radicalisation des jeunes, notamment par l'éducation.

Toutes les actions que mène la Fondation de France s'inscrivent dans cette volonté de retisser du lien social, de créer de nouvelles formes de solidarité dans une société fondée sur le respect de l'autre, la tolérance et la liberté.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Ensemble face au terrorisme

Mélanie Hubault

Tél.: 01 44 21 31 44

E-mail: ensemblefaceauterrorisme@fdf.org

Développer la connaissance

Dans une période où de nombreux jeunes sont confrontés à un avenir professionnel incertain, où les progrès de la recherche sont un enjeu vital pour l'homme, où la culture devient une nécessité pour mieux lire le monde et forger une identité collective, la Fondation de France a décidé d'agir pour développer l'acquisition des connaissances.

Recherche

Les donateurs de la Fondation de France manifestent depuis sa création un vif intérêt pour les avancées de la médecine, en premier lieu pour la lutte contre le cancer. C'est pourquoi la Fondation de France consacre une part importante des moyens qui lui sont confiés au soutien de recherches de haut niveau et à la formation de jeunes chercheurs. La spécialisation sans cesse plus poussée des recherches menées dans le secteur médical impose de s'entourer de nombreux professionnels, regroupés autour de programmes de plus en plus pointus. Ainsi, chaque année, ces experts spécialisés dans les disciplines concernées, réunis en comités, déterminent des axes d'intervention précis qui font l'objet d'appels d'offres annuels.

Les comités examinent toutes les demandes reçues et conseillent la Fondation de France sur les projets à retenir. Une politique de soutiens pluriannuels et structurants a été mise en place depuis plusieurs années dans presque toutes les disciplines abordées pour assurer la continuité des actions et garantir aux interventions de la Fondation de France une efficacité et une visibilité accrues.

La Fondation de France s'engage également sur des projets plus risqués sur lesquels les hypothèses de recherche restent à vérifier: des soutiens de projets exploratoires pour un an sont donc accordés pour permettre aux équipes de faire la preuve de leur concept.

Le soutien aux jeunes chercheurs et jeunes médecins n'est pas oublié avec des financements allant du niveau master au post-doctorat.

Face à l'évolution du «paysage» des soutiens, aux progrès faits dans certaines disciplines et à la découverte de techniques nouvelles, la Fondation de France poursuit, en 2016, son intervention dans trois directions:

- une action sur trois problèmes majeurs de santé publique: le cancer, les maladies cardiovasculaires et les maladies de l'œil;
- une contribution à l'essor des sciences du développement et du vieillissement;
- un soutien à l'étude de l'impact de l'environnement sur la santé humaine.

Recherche sur les maladies majeures

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Cancer Recherche fondamentale et translationnelle sur le cancer 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Maladies cardiovasculaires 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Maladies psychiques 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Maladies de l'œil 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

■ Cancer

Le cancer est la première cause de mortalité en France, avec près de 360 000 nouveaux cas par an. Bien que le risque de mortalité par cancer ait diminué au cours des 25 dernières années – grâce aux progrès en matière de prévention, de diagnostic précoce, de traitements et de prise en charge –, il est encore responsable d'environ 30 % des décès, mais est

surtout la première cause de mortalité prématurée (avant 65 ans), notamment chez l'enfant. C'est pourquoi la Fondation de France reçoit de nombreux dons dédiés à cette pathologie et peut soutenir activement les recherches dans cette thématique.

Recherche fondamentale et translationnelle sur le cancer

Plébiscitée par les donateurs, la recherche sur les pathologies cancéreuses bénéficie d'un soutien ininterrompu de la Fondation de France depuis les années 80. L'accroissement des sources de financement de la recherche sur le cancer, ainsi que la volonté de la Fondation de France de soutenir des thématiques émergentes l'ont amenée à restructurer ses actions tout en maintenant un appui fort aux recherches sur la thématique du cancer.

APPEL D'OFFRES

En 2016, la Fondation de France soutient des projets de recherche fondamentale et translationnelle portant sur l'étude des résistances aux traitements dans le cadre de leucémies et de tumeurs solides.

L'intervention de la Fondation de France se concentrera sur les financements destinés à l'accueil de chercheurs post-doctorants, d'une durée de un à deux ans, auxquels s'ajoutera une subvention destinée à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche des candidats soutenus.

Les demandes pourront concerner :

- des soutiens pour l'accueil de chercheurs post-doctorants en France ;
- des aides au retour en France ;
- quelques bourses de mobilité à l'étranger seront considérées, pour une durée maximale de douze mois, afin d'initier la mobilité des candidats. Ces bourses ne seront pas assorties de subvention de fonctionnement.

Le comité portera une attention particulière à la mobilité des candidats, tant géographique que thématique, entre la thèse et le post-doctorat et/ou entre les différents stages post-doctoraux, ainsi qu'aux perspectives de carrière, clairement énoncées, du candidat.

Dossier à constituer et calendrier

Les appels d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

Recherche en cancérologie. Aide à la mobilité internationale de médecins ou pharmaciens

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France et Unicancer attribuent des bourses à des médecins ou pharmaciens, de toutes structures, pour un projet de mobilité internationale sur un thème de recherche clinique en cancérologie.

Les dossiers peuvent porter sur les essais thérapeutiques, la chimiothérapie, la radiothérapie, la chirurgie, l'épidémiologie, la biologie clinique, la psycho-oncologie, la sociologie, l'économie ou les activités pharmacologiques. Les candidats doivent être cancérologues – docteurs en médecine ou pharmacie – âgés de moins de 40 ans et exercer en France. Ces bourses sont accordées afin qu'ils acquièrent une nouvelle expertise, participent à une expérience d'exercice clinique, de santé publique ou de recherche fondamentale ou translationnelle, hors de leur établissement d'origine, avec un projet de retour en France pour poursuivre une carrière dans le domaine de la cancérologie.

La durée de l'aide est de 24 mois maximum et le montant forfaitaire de la bourse de mobilité est de 2 300 euros par mois.

■ Maladies cardiovasculaires

Les maladies cardiovasculaires, qui sont pourtant l'une des principales causes de mortalité et d'hospitalisations en France, bénéficient d'une attention encore insuffisante de la part des bailleurs privés. C'est pourquoi la Fondation de France consacre une part importante des moyens qui lui sont confiés à la recherche médicale concernant ces pathologies.

La prise en charge des maladies cardiovasculaires est un des domaines de la médecine qui a le plus progressé au cours des dernières décennies. La découverte de leur origine inflammatoire a considérablement amélioré l'efficacité des traitements. Des moyens diagnostiques de moins en moins invasifs, et des thérapeutiques variées et de moins en moins contraignantes sont désormais disponibles. Les progrès accomplis dans la prise en charge de l'accident aigu ont par ailleurs notablement diminué la mortalité immédiate.

Dans le même temps, l'obésité est devenue un problème de santé publique: 15 % de la population française est actuellement obèse et près de 20 % des enfants sont en surpoids. Ces chiffres laissent présager l'apparition de problèmes cardiovasculaires chez des personnes de plus en plus jeunes.

Aussi la Fondation de France a-t-elle décidé d'apporter son soutien à la recherche vers les conséquences cardiovasculaires de ces troubles métaboliques.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél.: 01 44 21 31 36

E-mail: recherche@fdf.org

R&D Unicancer

Christophe Jamain

R&D Unicancer – 101, rue de Tolbiac – 75654 Paris cedex 13

Tél.: 01 44 23 04 76

E-mail: c-jamain@unicancer.fr

www.unicancer.fr

APPEL D'OFFRES

En 2016, la Fondation de France soutient des projets de recherche fondamentale et clinique portant sur les complications cardiovasculaires associées aux perturbations métaboliques telles que le diabète ou les dyslipidémies.

Les projets, menés au sein de laboratoires français, devront être présentés par un chercheur au nom de son équipe mais pourront être collaboratifs.

En raison du nombre important des demandes, chaque équipe ne pourra adresser à la Fondation de France qu'un seul projet.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél.: 01 44 21 31 36

E-mail: recherche@fdf.org

■ Maladies psychiques

Alors qu'une personne sur quatre souffrira au cours de sa vie d'une maladie psychiatrique, la maladie mentale est un facteur de risque majeur de suicide et l'espérance de vie des personnes souffrant de ces pathologies est inférieure de dix ans à celle de la population générale.

Le coût socio-économique de ces maladies est donc très important.

La recherche en psychiatrie est une recherche relativement récente et les progrès et découvertes en neurosciences des 20 dernières années doivent maintenant être confrontés à la réalité clinique et mises à profit pour une meilleure compréhension des maladies mentales dans une interaction étroite entre chercheurs et cliniciens.

Aussi, dans cette période charnière pour la recherche sur les maladies psychiatriques, la Fondation de France a-t-elle décidé de s'investir dans ce champ afin d'accélérer la mise en place de nouvelles méthodes de prévention, de diagnostic précoce et de traitements.

APPEL D'OFFRES

L'appel d'offres qui sera lancé dans le courant de l'année 2016, concernera des maladies psychiatriques invalidantes et évolutives entravant au long cours la vie quotidienne et

l'insertion professionnelle (troubles du comportement alimentaire, schizophrénie, troubles bipolaires et dépression majeure).

Les demandes devront impérativement faire état d'un projet collaboratif associant cliniciens et chercheurs, de disciplines différentes, concernées par la problématique.

Les soutiens accordés pourront être annuels ou pluriannuels. Mais la Fondation de France considérera également les projets exploratoires (modèles ou technologies utilisés, cibles thérapeutiques étudiées) pour un financement d'un an afin d'obtenir une validation du concept.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature pourront être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél.: 01 44 21 31 36

E-mail: recherche@fdf.org

■ Maladies de l'œil

À l'initiative d'une généreuse donatrice, Madame Berthe Fouassier, la Fondation de France a initié, il y a près de 25 ans, un programme de soutien pour de jeunes chercheurs et médecins en ophtalmologie et en neuro-ophtalmologie.

APPEL D'OFFRES

En 2016, des allocations pour l'accueil de jeunes chercheurs en ophtalmologie et en neuro-ophtalmologie, pouvant être pluriannuelles et éventuellement renouvelables, sont accordées.

Ces aides sont destinées à permettre à de jeunes chercheurs et cliniciens de mener un projet de recherche clinique ou fondamentale dans un laboratoire ou un service clinique approprié.

Les projets de recherche doivent porter soit sur l'œil, sa biologie cellulaire et moléculaire, sa physiologie, sa pathologie ou la thérapeutique des maladies oculaires, soit sur le contrôle des mouvements oculaires; les phénomènes de perception visuelle et leur intégration et, de façon générale, tout mécanisme neurologique en relation avec les fonctions oculaires.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél.: 01 44 21 31 36

E-mail: recherche@fdf.org

Recherche sur les sciences du développement et du vieillissement

La Fondation de France finance depuis plus de quinze ans des recherches sur des formes pathologiques du développement de l'enfant : les syndromes autistiques.

En 2016, elle poursuit son soutien à la recherche sur le développement cognitif normal de l'enfant afin de contribuer à la compréhension de tous les aspects de ce développement, ceci dans le but de disposer de normes de référence pour favoriser les comparaisons et l'évaluation des conséquences de pathologies précoces du développement.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Recherche clinique et fondamentale sur le neuro-développement et l'autisme 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Maladie de Parkinson 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

■ Recherche clinique et fondamentale sur le neuro-développement et l'autisme

En 1999, la Fondation de France choisissait de soutenir les recherches sur l'autisme, soutien qu'elle a complété en 2009 par un appel d'offres visant à encourager les recherches sur le développement normal de l'enfant.

Le neuro-développement normal et pathologique intéresse tous les spécialistes impliqués dans le développement précoce de l'individu et se situe à la croisée de différentes disciplines.

En 2016, la Fondation de France a décidé de réaffirmer son soutien à ce champ de recherche, en considérant des projets innovants d'envergure et collaboratifs, qui contribueront au progrès des connaissances sur le développement normal et sur les mécanismes d'apprentissage de l'enfant, de la vie fœtale à la fin de l'adolescence, ainsi que le développement pathologique, en particulier l'autisme.

APPEL D'OFFRES

Les demandes doivent impérativement faire état d'un projet collaboratif multi-équipes associant plusieurs disciplines (au moins trois) parmi lesquelles :

- pédopsychiatrie, psychiatrie, psychologie ;
- pédiatrie, périnatalogie, neuropédiatrie ;
- sciences cognitives ;
- neurosciences (dont neurosciences computationnelles) ;
- épidémiologie ;
- génétique, etc.

Le porteur de projet principal devra obligatoirement être un membre statutaire d'une équipe labellisée par la recherche publique (EPST ou EPIC).

Les projets ne concernant pas des projets collaboratifs tels que décrits ci-dessus seront d'emblée exclus.

Par contre, les recherches sur des modèles animaux ne sont pas exclues si elles éclairent les mécanismes d'apprentissage de l'enfant ou contribuent à de nouvelles pistes de recherche dans le domaine de l'autisme.

La Fondation de France apporte son soutien aux projets proposant des approches originales et innovantes dans les thématiques suivantes :

- mécanismes du neuro-développement normal et pathologique ;
- modélisations du développement cognitif et des apprentissages ;
- identification de biomarqueurs utiles au diagnostic précoce de l'autisme, à l'évaluation de l'efficacité des interventions et des stratégies de prévention ;
- études longitudinales et suivi de cohortes ;
- stratégies thérapeutiques et/ou interventionnelles innovantes dans l'autisme.

Les projets portant sur l'autisme doivent se référer aux classifications internationales en vigueur et, si nécessaire, à l'utilisation des référentiels recommandés par la Haute Autorité de Santé.

Les aides accordées pourront être pluriannuelles (d'une durée maximale de trois ans). Elles peuvent notamment être destinées à l'accueil de chercheurs doctorants (financements pour trois ans maximum) et/ou post-doctorants (financements pour deux ans maximum).

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

■ Maladie de Parkinson

La population vieillit: aujourd'hui, un Français sur cinq a 60 ans ou plus – ce sera un sur trois en 2050 – et les pathologies liées au vieillissement, notamment les maladies neuro-dégénératives, prennent une importance sans cesse croissante. À l'heure où les neurosciences sont en plein essor, la Fondation de France réaffirme son soutien à la recherche sur la maladie de Parkinson.

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France finance depuis 2001 un programme dans le domaine de la recherche sur la maladie de Parkinson.

En 2016, elle continue de soutenir des projets de recherche fondamentale portant sur la biologie des systèmes neuro-naux impliqués dans la maladie de Parkinson, ou traitant de la physiopathologie de cette maladie.

Le comité scientifique sera particulièrement attentif aux projets visant à identifier de nouvelles cibles thérapeutiques. Les études cliniques seront examinées, à l'exclusion de celles à visée épidémiologique, diagnostique ainsi que les essais thérapeutiques.

La Fondation de France financera de préférence les demandes de fonctionnement et d'équipement.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél.: 01 44 21 31 36

E-mail: recherche@fdf.org

Des projets conséquents peuvent être soutenus pour une durée de deux ans, éventuellement renouvelables. Mais le comité considère également les projets exploratoires (par les modèles ou technologies utilisés, ou les cibles thérapeutiques étudiées) dont la validation du concept, après une année de financement, permettra le renouvellement du soutien.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale


Solange Guenez

Tél.: 01 44 21 31 36

E-mail: recherche@fdf.org

Recherche sur la maladie grave, les soins palliatifs et la prise en charge de la douleur

Parallèlement à son programme en faveur des soignants, des malades et leurs familles (voir p. 25), la Fondation de France soutient la recherche dans le domaine des soins apportés aux personnes gravement malades ou en fin de vie, et dans celui de la prise en charge de la douleur.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche 	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

■ Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France soutient la recherche dans le domaine des soins apportés aux personnes gravement malades ou en fin de vie, afin de fournir des données nouvelles validées permettant d'améliorer les pratiques. Elle souhaite contribuer à l'évolution du système de santé en diffusant ces travaux, notamment auprès des décideurs.

La Fondation de France est particulièrement sensible aux travaux concernant les pratiques soignantes et encourage les équipes cliniques à mener des recherches sur leurs pratiques.

Elle souhaite également intéresser des chercheurs de disciplines telles que la sociologie, la psychologie, la philosophie, l'anthropologie, la santé publique, l'épidémiologie, l'économie de la santé...

Les demandes faisant état d'une collaboration entre ces chercheurs et les équipes cliniques seront privilégiées.

La Fondation de France soutiendra des projets concernant :

- la maladie grave ;
- la fin de vie ;
- les soins palliatifs ;
- l'accompagnement ;
- la douleur, en particulier chez les personnes ayant des difficultés à l'exprimer.

Les projets de recherche fondamentale ne pourront pas être présentés dans le cadre de cet appel d'offres.

L'aide de la Fondation de France se traduit par :

- des subventions à des équipes cliniques ou de recherche ;
- de l'aide à la mobilité vers une équipe spécialisée en France ou à l'étranger ;
- des allocations de recherche permettant la préparation de mémoires de master 2 ou de thèses de doctorat.

Dossier à constituer et calendrier

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site fondationdefrance.org ou disponible sur demande par courriel ou par téléphone.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche

Sophie Lasserre

Tél.: 01 44 21 31 44


E-mail: soignersoulager@fdf.org

Recherche sur l'environnement et la santé

Les modifications de l'environnement ont un impact de plus en plus net sur la santé humaine, et se traduisent notamment par le développement accru de troubles parfois majeurs.

La Fondation de France souhaite s'impliquer dans ce champ en soutenant la recherche portant sur les conséquences néfastes de l'environnement sur l'homme.

En 2016, dans le prolongement de ses programmes sur le cancer (voir p. 34), elle renforce son soutien aux recherches s'intéressant à l'impact des facteurs environnementaux sur le développement de certaines pathologies.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Cancers et troubles de la reproduction: rôle de l'environnement. Approches en santé publique 	Projets (financement) Organisation de réunions scientifiques	Toutes régions	Au siège

■ Cancers et pathologies de la reproduction: rôle de l'environnement. Approches en santé publique

Conscients de l'enjeu de santé publique que représente l'environnement sur la santé humaine, les pouvoirs publics se sont emparés de cette problématique: le troisième Plan national santé environnement 2015-2019 (PNSE 3) s'inscrit d'une part dans la continuité des deux premiers PNSE de 2004 et 2009, bénéficiant ainsi de ses enseignements et de son impulsion, et d'autre part dans la suite des tables rondes du Grenelle de l'environnement de 2007.

La Fondation de France souhaite soutenir la recherche sur les conséquences néfastes de l'environnement sur l'homme. À cet effet, elle encourage les recherches sur l'impact des facteurs environnementaux sur les troubles de la reproduction et du développement (sans se limiter au premiers mois de la vie et en y incluant les effets à moyens et long termes), ainsi que sur la survenue et l'évolution de cancers.

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France propose en 2016 des subventions pour des projets d'équipes pouvant être pluriannuelles. Les financements pourront également être destinés à l'accueil de jeunes chercheurs.

Elle accorde également des aides pour l'organisation de réunions scientifiques dont le sujet s'inscrira dans le cadre des thématiques soutenues.

Les thématiques et approches soutenues sont les suivantes:

- études épidémiologiques ou en sciences sociales sur les facteurs de risques environnementaux ou liés aux modes de vie;
- études portant sur l'impact de l'environnement économique, social et professionnel sur les risques ou leur prise en charge;

- études sur la perception des risques liés à l'environnement et des changements de comportements, ou études sur le traitement des questions de santé environnementale dans le débat public;
- études portant sur des actions de prévention en santé environnementale;
- études fondées sur des plateformes et grandes infrastructures de recherche en santé environnementale (cohortes, grandes bases de données, études cas-témoins, bibliothèques, etc.). Dans ce cadre, des projets nouveaux ou existants pourront être soutenus à partir du moment où la finalité et la méthodologie environnementales auront été clairement explicitées.

Les approches expérimentales conduites chez l'animal et les approches exclusivement cellulaires et moléculaires seront d'emblée exclues.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant les thèmes précis soutenus et la date limite de dépôt des dossiers) et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél.: 01 44 21 31 36




E-mail: recherche@fdf.org

Recherche sur l'environnement: pour mieux connaître, mieux mobiliser, mieux partager

Face à l'enjeu majeur que constitue l'impact des changements globaux sur le vivant, le développement des connaissances et la compréhension des phénomènes apparaît aujourd'hui prioritaire.

La recherche scientifique explore depuis longtemps les différents domaines de l'environnement, mais généralement avec une approche technique qui sollicite en priorité les sciences dites «exactes». Si les aspects sociétaux sont abordés, ils le sont plutôt de manière périphérique.

C'est pourtant parce que l'homme a besoin de ces ressources qu'elles sont essentielles, et qu'il est indispensable de comprendre l'ensemble des incidences de nos pratiques quant à leur utilisation. Cela pose donc à la fois la question de leur pérennité et des nouvelles manières de les utiliser et cela renvoie à la gestion des écosystèmes qui doivent en assurer le renouvellement. Il ne peut y avoir de préservation efficace de ces milieux particulièrement mis à l'épreuve sans une action globale qui prenne en compte l'ensemble de ces espaces, de ses acteurs.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?
 Quels littoraux pour demain ?	Projets de recherche (financement)	Toutes régions	Au siège
 Écosystèmes, agricultures et alimentation	Projets de recherche-action (financement)	Toutes régions	Au siège
 Agroforesterie en zone tempérée	Projets de thèse et post-doctorat (financement)	Toutes régions	Au siège

■ Quels littoraux pour demain ? Savoirs, pratiques, vision et représentations de l'avenir

Interface entre la terre et la mer, le littoral est un espace naturellement très riche où se concentrent 80 % de la biodiversité marine tandis que les plaines côtières abritent 60 % de la population mondiale. Le littoral est donc un milieu à la fois biologiquement et humainement riche, mais en même temps fragile et affaibli.

La France a une responsabilité particulière à cet égard puisqu'elle représente le deuxième domaine maritime mondial grâce à ses départements et territoires d'outre-mer.

Par ailleurs, les phénomènes évoluent rapidement et les études récentes montrent une grande variété d'origines dans la dégradation du littoral : pollutions à la source, fragilisation des espaces naturels de ces zones côtières...

La préservation des milieux, mise en parallèle d'une anthropisation croissante et de l'exploitation des ressources maritimes côtières, représente un enjeu majeur pour les décennies à venir. Par ailleurs, si l'on se place dans la perspective d'une croissance démographique continue (nationale et mondiale), cela entraînera nécessairement une mutation dans la manière de percevoir et d'utiliser ces territoires.

APPEL D'OFFRES

Comment contribuer à cette mutation ? Comment assurer leur gestion durable ? Peut-on les considérer comme des «fournisseurs» de ressources ? Un facteur de lien social et d'identité territoriale ? Un générateur de revenus et d'emplois qualifiés ? Autant de questions auxquelles les projets retenus dans cet appel d'offres pourraient apporter des éléments de réponse.

Partant de ce constat, la Fondation de France propose un axe de financement sur le littoral et les zones côtières dédié aux projets de recherche et à la diffusion de leurs apports auprès des acteurs du littoral (pêcheurs, professionnels du tourisme, conchyliculteurs, décideurs locaux, etc.).

Il s'agit d'impulser et de soutenir des recherches pluridisciplinaires appliquées aux systèmes littoraux. L'objectif est de mobiliser et fédérer des équipes d'excellence thématique qui pourraient valoriser leur savoir-faire sur cet objet de recherche nouveau et largement inexploré. Compte-tenu de l'évolution lente de ces milieux, ces recherches doivent s'inscrire dans la durée. Ce programme se veut complémentaire des dispositifs opérationnels déjà existants (directive-cadre sur l'eau, Grenelle de la mer...) comme des financements institutionnels tels que ceux des ministères, de l'Agence nationale de la recherche ou l'Union européenne.

Dossier à constituer et calendrier

Date limite de dépôt des candidatures: 2 mai 2016
Appel d'offres et dossier de candidature téléchargeables sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Environnement
Thierry Gissinger
Tél.: 01 44 21 87 18
E-mail: environnement@fdf.org

■ Écosystèmes, agricultures et alimentation

Au niveau mondial, les conclusions du rapport de l'International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD) en 2008, comme le rapport de Schutter en 2011, montrent l'importance d'une agriculture multifonctionnelle tant aux niveaux environnemental, sociétal que sanitaire.

Le modèle agricole dominant depuis plus de 50 ans, qui a permis à l'Europe d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, est aujourd'hui questionné, notamment au regard de ses impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité. Les différentes fonctions des activités agricoles sont mieux prises en compte; la production de denrées alimentaires n'est ainsi plus isolée de la fonction de gestion de fait des biotopes, de l'aspect paysager ou des conséquences en termes d'aménagement des territoires, donnant naissance à des formes nouvelles d'activités agricoles et rurales qui intègrent ces différentes fonctions. D'autres pratiques émergent ainsi, de nouvelles techniques sont expérimentées mais encore de manière parcellaire et plus ou moins isolée.

Parallèlement, s'opère une remise en question des modes de consommation alimentaires. Le grand nombre de personnes souffrant de malnutrition d'un côté, celui – plus important maintenant – souffrant de maladies liées à l'abondance d'aliments de l'autre, l'importance du gaspillage alimentaire et les transitions alimentaires vers des régimes plus carnés dans les pays émergents sont des thèmes majeurs pour les années à venir.

Une alimentation durable devrait alors contribuer à la sécurité alimentaire tout en réduisant les impacts climatiques et environnementaux des régimes alimentaires, à protéger la biodiversité et les écosystèmes, à respecter les cultures pour

favoriser l'accès à tous d'une nourriture saine, abordable, diversifiée et sûre.

C'est pourquoi la Fondation de France soutient des projets qui lient les systèmes de productions agricoles et de consommation alimentaire en les plaçant au centre d'enjeux qui relèvent autant de la protection des écosystèmes, de leur capacité à nourrir convenablement les populations, que de l'équité sociale et de la santé publique.

APPEL À PROJETS

L'appel à projets s'adresse autant aux acteurs de terrain qu'aux équipes de recherche qui souhaitent s'engager dans des voies encore peu explorées, que ce soit en terme de méthode, d'organisation, ou d'approche scientifique, dans le respect des écosystèmes et de la qualité des productions obtenues.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant les thèmes précis soutenus et la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél.: 01 44 21 87 18

E-mail: environnement@fdf.org

■ Agroforesterie en zone tempérée

L'agroforesterie associe sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures, pâture) et de production différée à long terme par les arbres (bois et autres services). Les parcelles agroforestières tirent parti de la complémentarité des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu. Des formes modernes performantes d'agroforesterie sont possibles, adaptées aux contraintes de la mécanisation. Le développement des systèmes agroforestiers et la conservation de ceux existant présente des atouts tant en termes agricole qu'environnemental.

Malgré un regain de visibilité et une intégration explicite dans le nouvelle Politique agricole commune (PAC 2014-2020), la recherche en agroforesterie des zones tempérées manque toujours de moyens pour explorer des nouvelles voies, notamment le croisement de différentes disciplines qui permettraient de mieux comprendre les interactions en jeu dans ces systèmes complexes.

APPEL D'OFFRES

Pour favoriser le développement de ces connaissances, la Fondation de France soutient un programme de recherche sur l'agroforesterie tempérée par des financements de thèses, de post-doctorat ou de master 2 recherche.

Dossier à constituer et calendrier

Date limite de dépôt des candidatures: 29 février 2016

Appel d'offres et dossier de candidature téléchargeables sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél.: 01 44 21 87 18

E-mail: environnement@fdf.org

Culture

Dans nos sociétés où les progrès scientifiques et technologiques s'accroissent en modifiant profondément le rapport de l'homme au monde, la culture et l'art en particulier sont des facteurs déterminants de développement. En témoigne un double mouvement, dans lequel :

- des acteurs des secteurs social, sanitaire, éducatif et environnemental organisent des actions de plus en plus nombreuses qui intègrent des pratiques artistiques et culturelles ;
- beaucoup d'artistes préoccupés par des enjeux de société s'engagent aux côtés d'acteurs de la société civile, dans la production d'œuvres.

Dans ce contexte, la Fondation de France développe plusieurs actions pour :

- permettre à tout groupe de citoyens de prendre l'initiative et d'assumer la responsabilité de commandes d'œuvres à des artistes, en réponse à des besoins d'intérêt général, au travers de l'axe Nouveaux commanditaires ;
- soutenir des travaux de recherche pour éclairer, par une réflexion scientifique élargie, l'action soutenue sur le terrain avec l'action Nouveaux commanditaires ;
- soutenir la professionnalisation de jeunes artistes en émergence dans les danses urbaines grâce à l'accompagnement d'un médiateur.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Nouveaux commanditaires 	Projets (financement) Soutien aux têtes de réseau en France et à l'étranger Appui méthodologique et formation Communication, diffusion	Toutes régions	Au siège
Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes	Soutien aux têtes de réseau	Toutes régions	Au siège
Recherche et transmission des savoirs	Soutien aux têtes de réseau	Toutes régions	Au siège

■ Nouveaux commanditaires

La Fondation de France propose d'ouvrir la scène de l'art à quiconque souhaite y assumer un rôle, en déplaçant cette scène dans le domaine public, en dehors des lieux qui lui sont habituellement consacrés. En concentrant son intervention sur la production d'œuvres, elle offre aux citoyens le moyen de participer, en dialoguant avec les artistes, à la construction d'une culture contemporaine commune. En inversant le rapport habituel de l'offre artistique vers son public, adopté par la plupart des politiques culturelles, elle se met résolument à l'écoute de la demande de citoyens et leur donne l'initiative.

L'action Nouveaux commanditaires permet à des citoyens confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire d'associer des artistes contemporains, de toutes disciplines, à leurs préoccupations par le biais d'une commande.

Son originalité repose sur une conjonction nouvelle entre quatre acteurs privilégiés : les citoyens commanditaires, le médiateur culturel et l'artiste, rejoints dans la phase de production de l'œuvre par des partenaires publics et privés.

Depuis plus de 20 ans, les Nouveaux commanditaires ont été à l'origine de plus de 450 commandes réalisées ou en cours, en France et en Europe, pour la moitié en zone rurale, et dans

des contextes extrêmement variés : communes urbaines, suburbaines ou rurales, espaces ou institutions publics (lycées, hôpitaux, prisons), associations, etc. Ces projets témoignent de la pertinence de la démarche pour répondre aux nécessités du développement des populations et des territoires, qui s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique renforcée de décentralisation.

Plus de 600 partenaires différents se sont associés à la production de ces œuvres, parmi lesquels des communes, aux côtés du ministère de la Culture et de différents autres services de l'État, des entreprises privées, des conseils généraux, des conseils régionaux et des associations.

Les objectifs poursuivis en 2016 prévoient de :

- continuer à soutenir l'émergence de nouvelles œuvres *via* des commandes ;
- continuer à accompagner les quatre plateformes de médiation dans les zones Nord, Sud, Est, Ouest pour organiser le développement sur le territoire français en s'appuyant sur des antennes locales ;
- développer des partenariats avec des collectivités territoriales, autour du modèle d'action Nouveaux commanditaires,

en tant qu'outil de développement culturel, économique et social appuyé sur des financements croisés publics et privés. En 2015, soucieuse de renouveler son approche dans le cadre de son programme de commandes artistiques lié au troisième tronçon du tramway et afin que les citoyens aient un rôle plus actif sur leur environnement, la Ville de Paris s'est rapprochée de la Fondation de France pour mettre en place un partenariat;

- renforcer le déploiement de l'action Nouveaux commanditaires en Europe, et plus particulièrement en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Pologne, en Norvège, en Espagne et en Suisse.

APPEL À PROJETS

La Fondation de France met les commanditaires porteurs d'une demande en relation avec un médiateur qualifié et apporte une aide financière initiale pour concrétiser le lancement du projet.

Elle n'assume que partiellement le financement de la production, les médiateurs et les commanditaires ayant la responsabilité de réunir les cofinancements publics et privés nécessaires.

Critères

Les commandes sont retenues en fonction de la qualité des besoins exprimés et de la capacité des commanditaires à en assumer la responsabilité vis-à-vis de la communauté dans laquelle l'œuvre s'inscrit.

Bénéficiaires

Tous les citoyens qui le désirent:

- membres d'associations, de clubs, d'amicales (culturelles, sportives, caritatives...), de comités d'entreprise;
- habitants d'un village, d'un quartier;
- personnels d'hôpitaux, de lieux de vie collectifs (maisons de retraite, crèches, écoles...);
- élus locaux, etc.

Dossier à constituer et calendrier

Après avoir vérifié la faisabilité du projet avec le médiateur agréé par la Fondation de France, les commanditaires doivent élaborer avec son aide le cahier des charges culturel et technique du projet.

Les projets sont examinés tout au long de l'année.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Culture

Catia Riccaboni

Tél.: 01 44 21 87 84

E-mail: culture@fdf.org

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN DE L'ACTION NOUVEAUX COMMANDITAIRES

Depuis plusieurs années, la Fondation de France apporte un soutien technique ou financier à des organismes qui développent le protocole des Nouveaux commanditaires à l'étranger, et plus particulièrement en Europe. Les quelques expériences menées en Italie, en Belgique ou en Allemagne

prouvent que ce modèle d'action mis en œuvre par la société civile se transpose aisément au-delà des frontières. L'originalité et la pertinence du « modèle français » des Nouveaux commanditaires sont généralement bien reçues à l'étranger auprès d'acteurs de tous horizons: institutions publiques et privées, acteurs culturels ou sociaux, entre autres.

Depuis 2011, la Fondation de France a souhaité élargir et renforcer le spectre des Nouveaux commanditaires au territoire géographique de l'Union européenne, dans des pays tels que l'Espagne, et dans l'objectif d'intéresser, chemin faisant et à des échelles diverses (villes, régions, États), des partenaires étrangers soucieux de réviser leur posture par rapport à un modèle d'offre culturelle et sociale qui s'essouffle.

En inscrivant les Nouveaux commanditaires dans l'histoire qui a vu, durant plus de mille ans, ses architectes, ses peintres, ses musiciens sillonner en tous sens son territoire pour répondre à des commandes, la Fondation de France souhaite ainsi afficher l'ambition de participer à la construction d'une identité culturelle européenne.

En plus d'un soutien au développement sur le terrain, la Fondation de France apporte une aide à la formation continue des médiateurs et au renforcement de la mise en réseau des médiateurs européens par la mise en place de séminaires.

D'une manière générale, la Fondation de France est de plus en plus sollicitée à la suite d'échos provoqués par la qualité des actions sur le terrain, ou à l'intérêt porté à sa démarche lors de conférences nationales et internationales.

COMMUNICATION / PUBLICATION

Fin 2013, l'ouvrage de référence *Faire art comme on fait société. Les Nouveaux commanditaires* a été publié aux Presses du Réel. Il est destiné à l'usage des professionnels du milieu de l'art, élus, responsables d'administrations publiques et fondations privées, pour renforcer la visibilité de l'action Nouveaux commanditaires afin que ces acteurs, en France et à l'étranger, s'en saisissent.

Cet ouvrage a pour ambition de penser les liens entre art et démocratie. Comment les œuvres peuvent-elles changer la société? Comment intégrer les citoyens à la signature de l'œuvre? Comment comprendre l'articulation entre interventions publiques ou privées, marché et spectateurs? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles 47 chercheurs de toutes nationalités et issus de nombreux champs disciplinaires (historiens de l'art, philosophes, économistes...) cherchent à répondre, en se fondant tantôt sur des études de cas à travers l'histoire et tantôt sur l'étude générale des fonctionnements actuels.

Destiné au grand public et aux professionnels, le site nouveauxcommanditaires.eu a été repensé en 2013 afin d'être une plateforme européenne dynamique. Il présente la démarche au travers de nombreux projets, ainsi que les médiateurs et leurs structures qui agissent sur le terrain.

Il propose également des focus sur des questions précises concernant la mise en œuvre du modèle ainsi que des textes d'analyse.

■ Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes

Pour prendre en compte les difficultés que connaissent de nombreux jeunes artistes au démarrage de leur parcours professionnel, la Fondation de France s'est associée à des institutions culturelles reconnues afin de soutenir des actions d'accompagnement spécifiques et d'aider la création de nouvelles œuvres.

Initiatives d'artistes en danses urbaines

Grâce à un « fonds pour la danse » créé sous son égide, la Fondation de France poursuit en 2016, en collaboration avec la Grande Halle de La Villette, la Caisse des dépôts et l'Agence nationale de cohésion sociale, son soutien à la mission Initiatives d'artistes en danses urbaines, où un médiateur accompagne les chorégraphes et les compagnies en les aidant à structurer leurs projets, à les produire et à les diffuser.

Repérée comme un pôle de ressources important par les acteurs institutionnels et les collectivités locales, la mission a soutenu, depuis sa création en 1998, plus de 172 compagnies au titre de coproductions, et accueilli 187 compagnies en résidence.

Plus d'une centaine de stagiaires – danseurs, chorégraphes, administrateurs des compagnies – ont assisté à des modules de formation. Plus de 88 compagnies ont pu présenter leur travail à des professionnels dans le cadre de 35 chantiers en cours aux Rencontres de La Villette, au Wip Villette, à Mont-

pellier danse, aux Transmusicales de Rennes, à la Biennale de la danse à Lyon et au Festival Haute-Tension de la Villette.

Afin d'améliorer la visibilité de la mission Initiatives d'artistes en danses urbaines, le site internet www.iadu.fr a été mis en place.

Après 17 ans d'activité, l'heure est au bilan. Fin 2015, en partenariat avec la Grande Halle de la Villette, une recherche a été confiée à des chercheurs en sciences sociales afin de réaliser une évaluation critique et objective des actions menées auprès des artistes et faire un état des lieux auprès des professionnels du spectacle vivant. La restitution des travaux est prévue pour le premier semestre 2016.

Depuis 2012, sur le modèle éprouvé de la mission Initiatives d'artistes en danses urbaines, la Fondation de France a ouvert un axe exploratoire dans le domaine des musiques du monde afin d'apporter, *via* un médiateur, son soutien à l'accompagnement de quelques initiatives d'artistes et à des commandes. Suite à ces quelques actions, il a été décidé de mettre en place une enquête sur le contexte spécifique de Mulhouse – territoire urbain à forte immigration et sans action dans le domaine des musiques du monde – afin de faire un état des lieux de ces musiques sur ce territoire ainsi qu'un repérage des artistes et musiciens qui seront visibles par cette cartographie.

■ Recherche et transmission des savoirs

Pour éclairer par une réflexion scientifique élargie toutes les dimensions artistiques, techniques, juridiques et politiques de l'action qu'elle soutient sur le terrain et pour la situer dans une perspective historique, la Fondation de France finance depuis quelques années les travaux du laboratoire Arts et sociétés. Ce laboratoire, abrité par la Fondation nationale des sciences politiques, a exploré jusqu'en 2008 l'évolution historique des fonctions sociales de l'art dans les sociétés modernes. L'aide de la Fondation de France permet l'organisation de séminaires entre chercheurs de différentes disciplines, et la publication d'ouvrages de référence. Depuis 2015, elle poursuit son soutien à l'axe de recherche intitulé « Les choses » (à partir de l'art et du monde de l'art) et à la parution d'ouvrages fondamentaux en lien avec les thèmes des séminaires.

Les lettres de ces séminaires sont disponibles en version bilingue français-anglais sur un site internet dédié sous le titre Arts et sociétés / lettre du séminaire : www.centre-histoire.sciences-po.fr

Fin 2011, la Fondation de France a ouvert un nouvel axe de réflexion autour de la question des archives, pas uniquement d'un point de vue patrimonial, mais aussi comme un matériau à revisiter, et à questionner par des chercheurs et des

artistes. Deux projets triennaux ont déjà été soutenus dans ce cadre : les archives des festivals panafricains portés par le laboratoire des archives contemporaines au sein de l'EHESS et le projet « Arts, genres et société » porté par le Centre des archives audiovisuelles Simone de Beauvoir. En 2015, un nouveau soutien a été apporté aux Archives de la critique d'art de l'Université de Rennes 2 pour le programme de recherche « La critique d'art, prisme des enjeux de la société contemporaine (1948-2003) ». Celui-ci propose une réécriture décloisonnée de la critique d'art dans sa relation avec la société contemporaine, permettant de lier la micro histoire à la grande histoire en tant qu'espace d'interactions sociales, en insistant sur les relectures des enjeux géopolitiques depuis la seconde moitié du XX^e siècle.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Culture

Catia Riccaboni

Tél. : 01 44 21 87 84


E-mail : culture@fdf.org

Éducation et formation

Le désengagement, la démobilité scolaire, et parfois la déscolarisation, constituent une des préoccupations majeures de notre société. Ces situations, communément associées à la notion de décrochage scolaire, sont un facteur d'injustice au regard du principe d'égalité des chances. Dans une économie faisant de plus en plus appel à la compétence et à la qualification, elles pénalisent lourdement l'insertion sociale et professionnelle de certains jeunes. Le collège est le lieu où se manifestent, chez les élèves les plus fragiles, les premiers signes effectifs de scission avec l'institution scolaire. Le décrochage est le résultat de processus où se croisent plusieurs facteurs de ruptures d'ordre social, économique, familial, psychologique, scolaire; il appelle par conséquent des réponses adaptées et de natures différentes.

C'est sur cette question stratégique que la Fondation de France a décidé d'intervenir en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Par l'appel à projets «Aidons tous les collégiens à réussir!», elle entend apporter sa contribution au repérage de projets innovants, mais aussi ouvrir des pistes de réflexion sur l'évolution possible des pratiques de prévention et de traitement des phénomènes de démobilité scolaire afin de donner au plus grand nombre de meilleures chances de réussir.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Aidons tous les collégiens à réussir! 	Projets (financement) Appui méthodologique Recherches-actions	Toutes régions	Au siège

■ Aidons tous les collégiens à réussir!

APPEL À PROJETS

Centrés sur la réussite scolaire de tous les collégiens, les projets éligibles peuvent viser les objectifs particuliers suivants:

- faire exister des projets d'actions concertées au sein d'un établissement scolaire ou d'un réseau d'établissements par des approches pédagogiques innovantes et/ou des modes d'organisation collaboratifs;
- accueillir des jeunes ayant abandonné le collège dans des dispositifs de remobilisation;
- soutenir les pratiques professionnelles: accompagner les équipes, encourager la recherche-action.

Bénéficiaires

Les organismes concernés peuvent être:

- les collèges (publics ou privés sous contrat), notamment les établissements relevant de l'éducation prioritaire;
- les réseaux d'établissements scolaires (publics et privés sous contrat) mobilisés sur la cohérence éducative du cycle 3;
- les établissements d'enseignement agricole (publics et privés sous contrat) intégrant des classes de 4^e et de 3^e;
- les associations impliquées dans des partenariats avec les collèges;
- les laboratoires de recherche publics.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention, ou les télécharger sur le site fondationdefrance.org

Date limite de dépôt des candidatures: 18 mars 2016

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Enfance

Anne Bouvier

Tél.: 01 44 21 31 34

E-mail: enfance@fdf.org

Agir pour l'environnement

L'environnement est l'objet d'enjeux et d'inquiétudes à l'échelle planétaire comme au niveau local. La compétition générale pour l'appropriation des ressources naturelles, l'expansion des villes, le développement des activités générant des pollutions, l'augmentation des catastrophes « naturelles », souvent d'origine indirectement humaine, menacent la biodiversité et la qualité des territoires de vie. La certitude désormais acquise des impacts des activités humaines sur le changement climatique donne naissance à de multiples initiatives, allant des grandes décisions intergouvernementales aux projets locaux impulsés par les citoyens. Étant aujourd'hui mieux informés, ils souhaitent prendre part aux choix qui intéressent leur avenir, tout particulièrement en matière d'environnement, que ce soit collectivement ou de manière individuelle. Or, malgré quelques avancées dans le sillage du Grenelle de l'environnement, les initiatives citoyennes qui permettent la co-construction des décisions peinent à être reconnues par les décideurs.

Dans ce contexte, la Fondation de France a choisi d'orienter ses programmes d'environnement selon trois axes complémentaires :

- dans une perspective sociale et pédagogique de responsabilisation, elle soutient la mise en réseau des acteurs de l'éducation vers un développement durable, la diffusion des projets éducatifs et propose un cadre exceptionnel pour des classes découvertes de l'École Nicolas Hulot dans le parc de Branféré en Bretagne. Elle aide par ailleurs les structures à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances au travers de l'aide complémentaire « Comment agir pour l'environnement » (voir p. 3). Dans la dimension internationale du programme, elle soutient des réseaux d'acteurs associatifs européens qui travaillent sur le développement durable et la relance des agricultures familiales en Afrique ;
- dans le respect des territoires, elle favorise les liens entre espaces urbains et espaces ruraux. Par le soutien de projets de concertation, le financement de jardins partagés, elle accompagne les initiatives collectives innovantes destinées à la protection de l'environnement ou à la gestion des conflits d'usage. Elle encourage les recherches en agroforesterie et agriculture écologique, peu explorées par la recherche académique (voir p. 42) ;
- pour une meilleure connaissance et une gestion durable du littoral, elle soutient des recherches scientifiques sur les espaces littoraux, mais également les projets locaux et concrets de préservation des espaces sensibles et de réhabilitation des zones dégradées.

En France

Éducation à l'environnement

Après avoir été à l'initiative en 1993 des programmes pédagogiques innovants Rouletaboule sur le thème des déchets et de la consommation, et Ricochets sur le thème de l'eau, la Fondation de France concentre depuis plusieurs années ses actions en matière d'éducation à l'environnement sur le renforcement des activités du pôle éducatif et de ressources que constituent le parc de Branféré et l'École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Un pôle de référence autour du parc de Branféré	Éducation, réseaux d'acteurs, mutualisation	Toutes régions	Au siège

■ Un pôle de référence autour du parc de Branféré

Créée en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme sur le site du parc de Branféré, l'école a ouvert ses portes en 2004. Le parc de Branféré propose désormais au grand public des activités éducatives autour de deux enjeux majeurs pour l'avenir de la planète: la biodiversité (animale, végétale, activités humaines) et le développement durable.

Poursuivant son ambition de devenir un pôle d'excellence du développement durable et dans une complémentarité entre la formation-sensibilisation et la formation qualifiante, un partenariat avec l'université Bretagne-Sud a permis la

création en 2009 d'une licence professionnelle «Éco-habitat, écoconstruction».

➔ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissinger

Tél.: 01 44 21 87 18

E-mail: environnement@fdf.org

Connaissance et gestion durable du littoral

Interface entre la terre et la mer, le littoral est un espace naturellement très riche où se concentrent 80 % de la biodiversité marine tandis qu'en France, la densité de population est 2,5 fois plus forte dans les communes littorales que dans le reste du pays. À cette pression s'ajoutent celles du tourisme et de l'attrait de ces zones pour les retraités, avec pour conséquence une artificialisation accrue des sols. Le littoral est donc un milieu à la fois biologiquement et humainement riche, mais en même temps fragile et affaibli ; il faut comprendre les impacts de ces évolutions, et le préserver dans le respect de ses multiples usages.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?
Gérons ensemble notre environnement littoral 	Projets d'actions (financement) Soutien aux réseaux	Toutes régions	Au siège
Quels littoraux pour demain ? 	Projets de recherche (financement)	Toutes régions	Au siège

■ Gérons ensemble notre environnement littoral

APPEL À PROJETS

La préservation des milieux, mise en parallèle d'une anthropisation croissante et de l'exploitation des ressources maritimes côtières, représente un enjeu majeur pour les décennies à venir. Si l'on se place dans la perspective d'une croissance démographique continue (nationale et mondiale), cela entraînera nécessairement une mutation dans la manière de percevoir et d'utiliser ces territoires, qu'il s'agit d'anticiper en intégrant les impacts sur l'environnement.

Il ne peut y avoir de préservation efficace de ces milieux particulièrement mis à l'épreuve sans une action globale qui prenne en compte l'ensemble de ses espaces, de ses usagers, des liens qu'ils entretiennent entre eux. La concertation apparaît donc comme un processus d'autant plus indispensable que les usages peuvent entrer en concurrence les uns avec les autres.

Ainsi la Fondation de France renforce-t-elle son appel à projets «Gérons ensemble notre environnement» pour donner une plus grande place aux projets proposant une gestion concer-

tée des espaces littoraux. Ces projets pourront concerner la réhabilitation de zones dégradées, la préservation d'espaces encore intacts, la protection d'espèces faunistiques ou floristiques, ou la cohabitation de différents usages sur un même territoire. Ils devront être proposés et mis en œuvre par des acteurs locaux.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel à projets (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

➔ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissinger

Tél.: 01 44 21 87 18

E-mail: environnement@fdf.org

■ Quels littoraux pour demain ?

Voir p. 41.

Liens espaces urbains - espaces ruraux

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Gérons ensemble notre environnement 	Projets (financements) Soutien aux réseaux	Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos	
Écosystèmes, agricultures et alimentation 	Projets de recherche-action (financement) Mise en réseau des acteurs	Toutes régions	Au siège
Bourses jeunes chercheurs en agroforesterie tempérée 	Recherches doctorales et post-doctorales Mise en réseau des acteurs	Toutes régions	Au siège
De nouvelles natures à cultiver ensemble	Projets (financements par la Fondation JM.Bruneau)	Toutes régions	Au siège ou directement à jmbdev@wanadoo.fr

■ Gérons ensemble notre environnement

L'environnement, qu'il soit naturel, construit ou social, est menacé par les activités humaines qui se développent sans toujours tenir compte de leur contexte local. La gestion des ressources naturelles que sont notamment l'eau, les zones humides, les sols, les forêts, les paysages, est mise à mal par les compétitions croissantes dont font l'objet les territoires ruraux ou périurbains où elles se trouvent. En complémentarité des politiques publiques, de nombreux citoyens recherchent ensemble des solutions aux problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés dans leur lieu de vie.

Toutes les activités humaines sont concernées et chacun peut s'investir près de chez lui pour participer à la gestion de son environnement proche. Agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, touristes, entrepreneurs, défenseurs de l'environnement, professionnels du tourisme ou simples habitants risquent de voir leurs intérêts ou leurs sensibilités s'opposer et devenir source de conflits, alors que les revendications de chacun peuvent être légitimes. L'enjeu est à la fois de parvenir à concilier divers usages sur un même territoire et d'assurer une gestion durable de ses richesses naturelles, c'est-à-dire une utilisation qui garantisse leur préservation et leur capacité à se renouveler durablement.

Depuis 1997, la Fondation de France apporte un soutien financier et méthodologique à des actions de concertation et de médiation initiées par des usagers pour valoriser les ressources naturelles et protéger l'environnement d'un territoire.

Plus de 1 000 projets ainsi accompagnés démontrent la pertinence de ces démarches, notamment du fait de la mobilité croissante des habitants qui modifie la composition des ter-

ritoires, et entraîne une cohabitation entre des modes de vie différents souvent source de conflits. Or, même si la concertation, en tant que processus participatif des citoyens à l'échelle locale, est aujourd'hui bien reconnue, elle reste complexe à mettre en œuvre et nécessite du temps et des compétences spécifiques que les porteurs de projets n'ont pas toujours. Cet appel à projets reste encore un des rares dispositifs qui leur permet de disposer du temps nécessaire et de bénéficier si besoin de compétences externes ou de formation.

Cet appel à projets fait l'objet d'une évaluation qui donnera lieu à une refonte de ses objectifs. Les nouvelles priorités qui en découleront seront précisées dans la présentation mise en ligne au début du 2^e trimestre 2016.

APPEL À PROJETS



La Fondation de France soutient les initiatives citoyennes de protection de l'environnement dans un territoire identifié qui reposent sur un processus de dialogue territorial (concertation ou médiation) impliquant l'ensemble des parties prenantes.

La protection de l'environnement peut concerner :

- les zones naturelles sensibles (zones humides, réserves naturelles, cours d'eau, biotopes particuliers...), pour les protéger de la dégradation ou pour les restaurer ;
- la gestion de la biodiversité, faune et flore, en lien avec les activités humaines qui peuvent interférer sur sa sauvegarde ;

- la gestion et le partage des ressources, telles les forêts par rapport à leur multifonctionnalité (production de bois, activités récréatives, protection en zone de montagne, fonction paysagère), ou l'eau au travers des politiques de gestion des bassins versants;
- les projets d'aménagement et d'entretien des territoires qui intègrent les aspects environnementaux et la préservation des paysages;
- l'utilisation partagée d'un territoire pour différentes activités, professionnelles ou non, dans le respect des contraintes des uns et des autres.

Ces projets peuvent se situer dans les milieux ruraux, urbains ou périurbains, ainsi que dans d'autres espaces particulièrement sensibles que sont les littoraux, les zones de montagne et les forêts, soumis à de multiples pressions anthropiques et donc fragilisés dans leur équilibre écologique.

Les projets présentés doivent impliquer de façon active l'ensemble des acteurs concernés, groupes sociaux ou professionnels.

Leur participation est organisée à toutes les étapes du projet, depuis la phase initiale de sensibilisation et de rencontre entre usagers jusqu'à la mise en œuvre commune des décisions.

APPUI MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de ce programme, les porteurs de projets peuvent également demander une subvention destinée à faire appel à un consultant extérieur pour :

- favoriser le processus de concertation et mettre en place les techniques les plus adaptées au contexte local;
- mener une action de médiation, l'expert étant alors un médiateur, c'est-à-dire un tiers garant indépendant et neutre. Son rôle sera de faciliter l'émergence de solutions de compromis élaborées par les différentes parties;

- bénéficier d'une formation à la conduite et/ou à la participation à un processus de concertation afin de mettre l'ensemble des acteurs au même niveau de compétence et donc de capacité de décision;
- permettre le partage d'expérience par la rencontre entre porteurs de projets ou par la visite sur des sites de projets comparables afin de bénéficier de leurs acquis.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres indiquant la date limite de dépôt des dossiers et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site fondationdefrance.org

RECHERCHE ET FORMATION

Pour favoriser le développement de cette culture et la professionnalisation des pratiques, la Fondation de France a soutenu le programme d'actions et de recherche Comédie (Concertation et médiation environnementale), qui propose des formations aux acteurs locaux et diffuse des informations via son site internet www.comedie.org.

Le *Guide pratique du dialogue territorial* a été entièrement actualisé et réécrit. Il est disponible sur demande. Enfin, la Fondation de France poursuivra l'accompagnement de la mise en réseau régionale des acteurs.

→ À qui s'adresser

Selon votre département, adressez-vous au contact figurant sur la carte au dos.

Si votre contact est au siège de la Fondation de France, adressez-vous au :

Programme Environnement
Thierry Gissinger
 Tél. : 01 44 21 87 18
 E-mail : environnement@fdf.org

■ Écosystèmes, agricultures et alimentation

Voir p. 42

■ Agroforesterie en zone tempérée

Voir p. 42

■ De nouvelles natures à cultiver ensemble

Entre 1997 et 2002, la Fondation de France a soutenu la création de plus de 150 espaces de nature partagés, aux vocations multiples et originales. Ils reposent sur une implication active et concrète de la population dans la gestion de son propre cadre de vie : jardins associatifs, espaces verts communautaires, expériences d'agriculture urbaine, jardins pédagogiques, jardins thérapeutiques, jardins de prisons, etc.

Les jardins partagés étant aujourd'hui mieux financés par les pouvoirs publics, la Fondation de France ne conduit plus d'appel à projets annuel.

Elle peut toutefois encore aider ponctuellement leur émergence grâce à l'action relais de la Fondation JM.Bruneau.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Environnement
Thierry Gissinger
 Tél. : 01 44 21 87 18
 E-mail : environnement@fdf.org

Ou à la Fondation JM.Bruneau

Jean-François Bruneau
 E-mail : jmbdev@wanadoo.fr

À l'international

Soutien aux réseaux européens

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Réseaux européens d'initiatives de développement durable	Soutien aux réseaux	Dans l'Union européenne dont la France	Au siège

Lors de la première révision de la Politique agricole commune en 1992, la Fondation de France, en collaboration avec d'autres fondations européennes, a accompagné la création du Réseau européen de développement durable constitué d'une quarantaine de porteurs d'initiatives répartis dans l'ensemble du continent européen élargi à l'Est. Après avoir travaillé sur les savoirs écologiques locaux, le recueil et le partage d'expériences dans différentes régions rurales européennes, les projets concernent aujourd'hui le renforcement des relations ville/campagne, ainsi que le développement d'outils et d'animations visant à diffuser et à amplifier les bonnes pratiques sur différentes thématiques du développement durable (site internet, événements internationaux, visites d'étude, stages internationaux d'étudiants...).

La Fondation de France poursuit en 2016 son soutien aux réseaux associatifs européens qui agissent sur des problématiques concrètes de territoires et dans des ensembles géographiques cohérents.

→ Pour en savoir plus

S'adresser au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél.: 01 44 21 87 18

E-mail: environnement@fdf.org

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest	Projets (financements)	Afrique de l'Ouest (pays de la CEDEAO*)	Au siège

* CEDEAO: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Malgré une légère diminution ces deux dernières années, avec 842 millions de personnes sous-alimentées en 2013, les chiffres de la faim restent très préoccupants. La sous-alimentation est une atteinte aux droits de l'homme et à sa dignité. L'Afrique est le seul continent où la sous-alimentation chronique a progressé ces vingt dernières années, atteignant 223 millions de personnes en 2013. L'Afrique subsaharienne, où une personne sur cinq souffre de la faim, est la partie du monde la plus touchée.

Les « émeutes de la faim » du printemps 2008 ont révélé et amplifié un drame qui sévissait déjà durement: la pauvreté de familles qui ne peuvent acheter ni produire une alimentation suffisante, notamment en Afrique où 75 % des victimes de la faim étaient des familles paysannes ou rurales. La faim touche également les populations des villes, victimes des

variations importantes du prix des produits alimentaires de base importés.

Accompagner le développement de l'agriculture familiale pour en faire le premier facteur de l'alimentation de l'Afrique de l'Ouest permettrait de lutter contre la faim dans la région. L'agriculture familiale présente des atouts importants, mais elle a été négligée pendant des années. Face aux risques de retournement du marché international des produits agricoles, renforcer l'agriculture familiale constitue, à moyen terme, la stratégie la plus fiable pour assurer l'alimentation dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

Il est possible d'accroître de façon significative et durable la production de ces exploitations familiales, sans dommage environnemental, et sans contribuer au réchauffement climatique.

Avoir accès à l'eau, à la terre, aux semences, à la formation, aux crédits, améliorer les techniques agricoles, la transformation et la commercialisation des produits, s'organiser dans tous ces domaines est indispensable. Des initiatives et des pistes d'innovation existent pour produire durablement l'alimentation nécessaire aux populations rurales et urbaines.

C'est pourquoi la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) sont associés depuis 2009 pour promouvoir le développement d'une agriculture familiale durable susceptible de relever le défi de la faim en Afrique.

APPEL À PROJETS

Ce programme soutient d'une part des projets de terrain innovants, visant le renforcement des exploitations familiales et la gestion durable des ressources naturelles, et d'autre part des actions de mise en réseau, d'échanges et d'accompagnement du dialogue entre les acteurs, de capitalisation et de diffusion des innovations permettant d'envisager un changement d'échelle. L'objectif central de ce programme consiste à apporter des réponses innovantes et concrètes à l'impératif de reconquête des marchés urbains par l'agriculture familiale durable.

Attention, les projets visant uniquement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne pourront être financés par ce programme.

Mais ce programme est plus qu'un simple outil de financement. Il propose aux porteurs des projets retenus de partager entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers leurs actions concrètes, pour en tirer des enseignements globaux. Il s'agit de recueillir des informations sur les conditions de réussite des projets

afin de les diffuser, et de faciliter un plaidoyer en faveur de l'agriculture familiale et de la souveraineté alimentaire.

2014 a été déclarée «année internationale de l'agriculture familiale» par l'assemblée générale des Nations Unies. Dans ce cadre, le programme a soutenu de nombreuses initiatives valorisant les innovations issues des projets sur le terrain, et participant au développement de l'agriculture familiale dans le monde. La Fondation de France a également organisé divers événements rassemblant ONG, fondations et organisations paysannes au niveau français et européen.

Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert aux associations et organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest ou françaises, mais il est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre organisations africaines et européennes. La participation active à un travail de capitalisation est demandée aux structures soutenues (partage et échanges d'informations sur les conditions de réussite).

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger la plaquette détaillée, qui indique notamment la date limite ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers sur le site fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Solidarités internationales

Benjamin Bellegy

Tél.: 01 44 21 87 66

E-mail: solidaritesinternationales@fdf.org

Développer la philanthropie

Créée à l'instigation de l'État pour encourager le développement de la philanthropie, la Fondation de France est principalement connue pour accueillir et gérer des fonds et fondations d'une part, et collecter des ressources pour soutenir l'innovation sociale d'autre part. Pour développer ses interventions au service d'un meilleur fonctionnement de la société, la Fondation de France s'attache également à renforcer le contexte philanthropique dans lequel elle s'inscrit. Elle œuvre en France pour la professionnalisation du tiers secteur, la reconnaissance des fondations, l'amélioration des encouragements fiscaux au mécénat. Elle travaille également avec ses partenaires européens à des programmes d'intervention communs et à l'élaboration des futurs dispositifs supranationaux du mécénat.

Un Observatoire pour comprendre

L'Observatoire de la Fondation de France est dédié à la connaissance de la philanthropie. Il finance des travaux destinés à faire rayonner le travail des fondations.

Il publie en particulier une étude d'ensemble sur les fonds et fondations dont la quatrième édition est sortie en 2015. L'Observatoire assure la promotion de ces travaux avec le Centre Français des Fondations. Il effectue également des enquêtes sur les philanthropes et l'évolution de la philanthropie. Il produit notamment des portraits de fondateurs publiés dans le journal *Le Monde*, destinés à mieux faire connaître les motivations et le rôle des mécènes qui agissent à titre individuel au bénéfice de l'intérêt général.

En 2015, une étude comparative sur la philanthropie a été menée dans dix pays européens.

En 2016, une étude à l'échelle régionale viendra compléter les panoramas national et européen.

Par ailleurs, l'Observatoire produit des études sur l'état de problématiques sociales traitées par les programmes de la Fondation de France, notamment une série sur les Solitudes qui fait l'objet d'une importante communication. Si l'importance de ce phénomène lié à la montée des individualismes, la mobilité, le chômage, est très inquiétante, en revanche son évolution ne justifie pas que l'étude soit actualisée tous les ans. C'est pourquoi, il a été décidé de ne pas mettre à jour les chiffres de 2014, mais de creuser, en 2015, les aspects sociologiques. Une autre discipline pourrait être sollicitée en 2016, en attendant de produire une nouvelle série de chiffres à l'horizon 2017.

Les travaux de l'Observatoire sont diffusés auprès du grand public à travers le site internet de la Fondation de France fondationdefrance.org/article/etudes-de-lobservatoire

Des organismes pour fédérer le secteur

À mesure qu'elle s'est elle-même développée, la Fondation de France a contribué à créer des regroupements professionnels au sein desquels elle prend une part active.

■ France générosités

Représentation professionnelle des collecteurs de fonds privés à but non lucratif auprès des pouvoirs publics, chargée de promouvoir la philanthropie et de négocier ses conditions

d'exercice : fiscalité, réglementation, suivi des relations avec les acteurs publics et privés concernés par la philanthropie. www.francegenerosites.org

■ Le Centre Français des Fonds et Fondations

Créé en 2002 à l'initiative de sept fondations, le Centre Français des Fonds et Fondations a vocation à regrouper tous fonds de dotation et fondations, quels qu'en soient le statut juridique, le mode opératoire, les moyens, les fondateurs ou la mission d'intérêt général. Le Centre compte plus de 200 membres adhérents et associés. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur et d'en favoriser le développe-

ment, et vise à promouvoir une forte culture philanthropique en France, au service de toutes les causes d'intérêt général.

Le Centre Français des Fonds et Fondations accompagne, documente et renforce un secteur en pleine évolution, mutation et diversification. Il est le porte-parole des fonds et fondations en France auprès des pouvoirs publics, et la voix des fonds et fondations en Europe et dans le monde.

Centre d'information de référence du secteur, il assure une veille législative, réglementaire et fiscale accessible à tous sur son site internet, et contribue à la production d'études et d'enquêtes. Le Centre Français des Fonds et Fondations met en place, avec ses adhérents, des cercles d'affinités et des groupes de travail thématiques. Chaque groupe aborde les problématiques et enjeux fixés par ses membres. Le CFF contribue ainsi à la création d'un secteur solidaire et inno-

vant, nourri des pratiques et expertises les plus récentes au service de la société. Le Centre Français des Fonds et Fondations fait partie du réseau « Donors and foundations networks in Europe » (DAFNE), plateforme d'optimisation de coopération bilatérale et multilatérale entre les différents centres nationaux de fondations.

www.centre-francais-fondations.org

■ Le Centre européen des fondations: pour la construction d'une Europe philanthropique

Le Centre européen des fondations (European Foundation Center – EFC) compte parmi ses adhérents directs près de 250 fondations, associations de fondations et entreprises mécènes, et apporte ses services à plus de 50 000 organismes affiliés.

Porte-parole auprès des institutions européennes, l'EFC favorise la diffusion de pratiques déontologiques, et propose un service de communication sur les fondations et les entreprises mécènes en Europe. Il aide aussi à la constitution de fondations dans des pays qui ne disposent pas encore de ce mécanisme.

www.efc.be

■ The Network of European Foundations (Nef): des projets concrets dans l'Union européenne

Cette association a pour vocation de permettre à des fondations de différents pays de monter des projets opérationnels communs afin de travailler sur des solutions à l'échelle de l'espace européen. Le réseau s'efforce aussi de financer en

commun, éventuellement avec l'aide de l'Union européenne, des études prospectives visant à proposer, dans des secteurs précis, des politiques d'intervention harmonisées.

www.nef-europe.org

Des actions pour développer la philanthropie

À la création de la Fondation de France, en 1969, seules 250 fondations existaient dans notre pays. Elles peinaient à faire entendre leur voix et leurs spécificités. Elles sont aujourd'hui plus de 4 000. Pour accompagner la reconnaissance du secteur, la Fondation de France favorise la diffusion des expériences et des connaissances.

■ La Chaire Philanthropie de l'Essec

Pour que la philanthropie se développe, il faut en faire un objet de recherche et bâtir autour d'elle un corpus de connaissances. Présentée le 27 janvier 2012, dans le cadre de l'Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social de l'Essec, la nouvelle chaire de philanthropie – soutenue par la Fondation de France – va combler ce manque: à l'heure actuelle, les études consacrées à ce levier social sont surtout

nord-américaines. « Comment se lancer dans la philanthropie? Quelles ressources, quelles gouvernances, quelles stratégies sont requises? Ces questions intéressent l'Essec », indique Anne-Claire Pache, titulaire de la chaire. En 2015, la Fondation de France a renouvelé son partenariat avec la chaire pour trois ans.

<http://chaire-philanthropie.essec.edu/>

■ Les Rencontres internationales des philanthropes

Organisées par la Fondation de France, les Rencontres internationales des philanthropes ont pour vocation de donner la parole aux grands acteurs de la philanthropie en confrontant des points de vue de différents pays.

Le 13 juin 2016 auront lieu la troisième édition consacrée aux stratégies des philanthropes. Cette manifestation se dérou-

lera au Théâtre du Rond-Point. À cette occasion, une enquête sera réalisée par les étudiants de la chaire de philanthropie de l'Essec auprès des décideurs français sur leur perception et leurs attentes vis-à-vis de la philanthropie.

■ Les Rencontres régionales des philanthropes

Après Lille, Lyon, Nantes Nice et Strasbourg de 2013 à 2015, la Fondation de France poursuivra en 2016 son cycle de rencontres des philanthropes en région par une dernière

conférence à Bordeaux au printemps, avant de revenir à Nantes et Lille au second semestre.

■ La Lettre de la philanthropie

Lancée en 2015 par la Fondation de France, *La Lettre de la philanthropie* est une newsletter qui fait le point sur les événements et les tendances du secteur. Elle complète les

études et les rencontres de l'Observatoire, en traitant l'actualité de la philanthropie en France et à l'étranger.

Le label Ideas

La Fondation de France a sollicité et obtenu en 2015 le label Ideas, après s'être soumise à un référentiel d'évaluation constitué de 120 points de contrôle répondant aux normes

internationales. L'évaluation d'Ideas est réalisée chaque année par des contrôleurs bénévoles, et ratifiée tous les trois ans par des commissaires aux comptes professionnels.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : fondation@fdf.org

Grand Ouest

Départements 22, 29, 35, 53, 56, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 37, 44, 49, 79, 85, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion,
Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française, Saint-Barthélemy,
Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis-et-Futuna.
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : fondation@fdf.org

Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

